



## CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24  
[jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr](mailto:jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel**

On construit  
mieux son avenir  
si on le regarde  
en face.

[mesquestionspourdemain.fr](http://mesquestionspourdemain.fr)

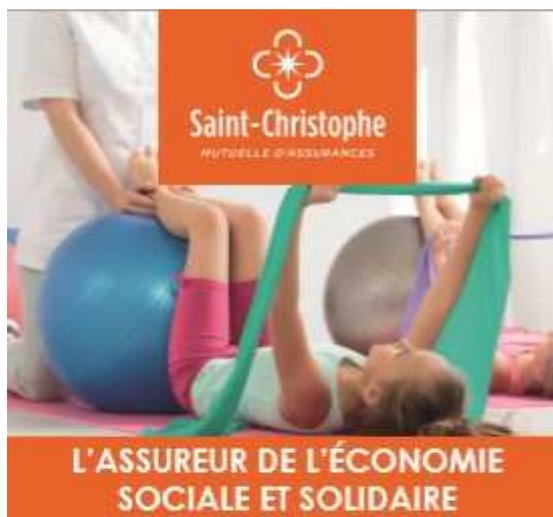
AG2R LA MONDIALE



LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT  
DE GRANDES CAUSES  
MAIS QUI **SOUTIENNENT** LES ASSOCIATIONS ?

1<sup>ER</sup> BANQUE DES ASSOCIATIONS

**CAISSE D'ÉPARGN**  
LOIRE-CENTRE



Contactez Aline PUVILLAND  
Inspecteur commercial

06 37 19 25 93

[aline.puvilland@msc-assurance.fr](mailto:aline.puvilland@msc-assurance.fr)

[www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)



## ASSOCIATIONS VOS PROJETS ASSOCIATIFS NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, **Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés** : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de **vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée**, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :  
Annabelle LAINE CAMPINO  
02 38 24 46 16

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

[Annabelle.laine-campino@socgen.com](mailto:Annabelle.laine-campino@socgen.com)

Les journées de rentrés de l'Uriopss Centre qui se sont tenues dans chacun des 6 départements de la région ont réuni plus de 420 participants qui ont pu exprimer leurs inquiétudes et leurs préoccupations. La présence des nombreuses autorités régionales et départementales lors des tables rondes a permis de débattre des *Propositions Prioritaires Régionales* élaborées avec les acteurs de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire. Les associations ne veulent pas être considérées comme de simples opérateurs mais comme des partenaires forces de proposition pour co-construire les politiques sociales et de santé dans nos départements.

En novembre 2020, le conseil d'administration de l'Uriopss Centre adressait une lettre ouverte aux pouvoirs publics exigeant une véritable reconnaissance des associations comme acteurs du champ de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire, des rémunérations des professionnels décentes conformes à leurs qualifications et à leurs missions. Un an plus tard, la situation s'est encore dégradée. Si le Ségur de la santé a permis des avancées dans les services sanitaires, les EHPAD, l'aide à domicile, il a surtout mis en évidence la faiblesse des rémunérations des professionnels du secteur social et médico-social et renforcé les inégalités.

Le constat est alarmant : des dizaines de milliers d'emplois ne sont pas pourvus dans le secteur social et médico-social alors qu'il faudra recruter 350 000 emplois dans les métiers de l'aide aux personnes âgées. Lors de sa conférence de presse le 6 octobre, Patrick Doutreligne, Président de l'Uriopss indiquait : « *Si on ne résout pas le problème de l'attractivité des métiers, l'étape suivante ce sera la non-assistance à personne en danger : faute de personnel, nous allons renvoyer des personnes vulnérables hors des établissements* »

Certaines écoles de formation au travail social ont du mal à recruter des élèves. Nombre de professionnels quittent le secteur après quelques années d'exercice professionnel. Il s'agit d'un enjeu vital pour les associations qui ont de plus en plus de mal à proposer des accompagnements de qualité aux personnes fragilisées, vulnérables, âgées ou en situation de handicap.

A la suite des augmentations du prix de l'énergie et des produits de première nécessité, le gouvernement a octroyé une indemnité « classe moyenne » de 100 € aux personnes ayant des revenus inférieurs à 2000 €. Si cette aide ponctuelle est appréciable pour les personnes les plus démunies, elle ne constitue pas une réponse satisfaisante pour les plus pauvres. Ce sont des mesures structurelles qui permettront de diminuer la pauvreté en France.

Les jeunes ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Les associations de solidarité espéraient un véritable revenu universel d'activité. Il est regrettable que le contrat d'engagement annoncé par le gouvernement limité dans la durée et le nombre de jeunes concernés ne corresponde pas à un droit au revenu universel pour les jeunes.

Si certains commentateurs se sont félicités que le taux de pauvreté se soit maintenu en 2020 au même niveau qu'en 2019 soit 14,8 % de la population représentant 9,3 millions de personnes, les associations qui viennent en aide aux plus pauvres savent qu'il faut ajouter toutes les personnes désocialisées (personnes sans-abris, vivant de petits boulots non déclarés ...) qui n'entrent pas dans les statistiques de l'INSEE et ont constaté une augmentation de 10 à 20 % de plus pauvres.

Il n'est pas acceptable que la France, 6 ou 7ème puissance économique du monde, compte plus de 10 millions de pauvres alors que le patrimoine des 500 plus grandes fortunes a progressé de 25 % en 2020 !

Seule une répartition plus équitable des richesses permettra d'aller vers une société plus solidaire.

Toutes ces questions seront à l'ordre du jour du congrès de l'Uriopss des 13 et 14 janvier 2022 à Rennes. Nous vous invitons à vous y inscrire en contactant l'Uriopss Centre.

Marcel Hartmann  
Président de l'Uriopss Centre

<b>ACTUALITES</b>	<b>03</b>
Agenda	03
Le secteur en mouvement	03
Informations régionales	04
Renouvellement de la CRSA Centre Val de Loire : une opportunité pour faire valoir les droits des personnes accompagnées par le secteur social, médico-social et de santé, et pour porter la voix des associations qui les accompagnent !	
Les journées départementales de rentrée sociale 2021	
Quand la culture participe à la vie des établissements : regards croisés sur la mise en œuvre de projets artistiques dans le cadre de l'appel à projet Culture Santé	
Formation de l'URIOPSS	21
Insertion - Lutte contre les exclusions	40
Favoriser la coordination des parcours d'insertion des familles monoparentales résidant sur le territoire du Berry - Première phase : l'animation dans le Cher	
Autonomie	41
Attractivité des métiers dans l'aide à domicile : le département du Loiret retenu dans le cadre de l'appel à projets CNSA « Cap sur les métiers de l'autonomie »	
Création d'un Gérontopole en région Centre-Val de Loire ?	
Signature de la convention d'objectifs partagés pour l'attractivité du grand-âge en région Centre-Val de Loire	

## Les rendez-vous de l'URIOPSS

**10 décembre matin** : Inter commission « personnes handicapées - personnes âgées » sur l'habitat inclusif

**14 décembre après-midi** : Groupe technique « responsables des ressources humaines »

## Les instances de l'URIOPSS

**16 décembre matin** : Bureau  
**6 janvier matin** : Conseil d'administration  
**3 février après-midi** : Bureau  
**3 mars matin** : Conseil Inter Départemental  
**3 mars après-midi** : Conseil d'administration

## A noter

Le congrès de l'UNIOPSS se tiendra les 13 et 14 janvier 2022 à Rennes

## Le Secteur en Mouvement

### Direction Générale - ADAPEI 36

**M. Renaud HERMIER** est le nouveau Directeur général

### Maison d'accueil Notre Dame de Joie - Chartres

**Mme Jessica JOSEPH** succède à M. Damien VOILLEMOT

### CREAI Centre-Val de Loire

**Mme Pauline NOËL** est la nouvelle directrice du CREAI. Elle succède à Mme Séverine DEMOUSTIER

### FAS Centre-Val de Loire

**Mme Séverine DEMOUSTIER** est la nouvelle Déléguée régionale. Elle succède à M. José PIRES-DIEZ



**Voici enfin le moment de nous retrouver ensemble à l'occasion du 34° Congrès de l'Uniopss ! Temps fort de mobilisation, de débat et d'interpellation, ce congrès sera l'occasion de porter un projet ambitieux pour l'après crises, à l'heure de choix décisifs pour l'avenir.**

Construit avec le réseau des Uriopss, des adhérents nationaux et le concours spécifique de l'Uriopss Bretagne, cet événement sera l'occasion de valoriser les dynamiques associatives à l'œuvre sur les territoires et d'affirmer l'identité de mouvement de notre réseau.

Tables rondes, conférence-débat grand public, ateliers et forums, permettront de mettre en lumière le pouvoir d'agir et d'innover des associations, et de proposer des réponses aux défis sociaux, environnementaux et citoyens du monde d'après.

**Nous vous attendons nombreux les 13 et 14 janvier 2022 à Rennes pour rassembler l'ensemble du monde associatif solidaire, pour défendre les publics que nous accompagnons et pour ouvrir des pistes pour l'avenir.**



[www.congres.uniopss.asso.fr](http://www.congres.uniopss.asso.fr)

## ***Renouvellement de la CRSA Centre Val de Loire : une opportunité pour faire valoir les droits des personnes accompagnées par le secteur social, médico-social et de santé, et pour porter la voix des associations qui les accompagnent !***

Le 21 octobre s'est tenue la séance d'installation de la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) créée en 2010.

Il s'agit d'une **instance stratégique de concertation** et de **démocratie en santé**. Elle est positionnée aux côtés de l'ARS et participe, par sa réflexion et ses avis, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé en région.

Sont représentés au sein de la CRSA :

- o Les collectivités territoriales,
- o Les usagers et les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'Agence Régionale de Santé,
- o Les conseils territoriaux de santé,
- o Les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes,
- o Les professionnels du système de santé,
- o Les organismes gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux,
- o Les organismes de protection sociale.

La composition de la CRSA de la région Centre Val de Loire a été arrêtée en 2010 et renouvelée en 2014. **Elle a été renouvelée pour la deuxième fois ce 21 octobre 2021.**

Ce nouveau mandat renforce la CRSA par :

- o un rôle élargi puisque la CRSA sera consultée à l'avenir sur la politique de réduction des inégalités en santé dans la région, les orientations de la politique d'investissement régionale, les orientations du fonds d'intervention régional (FIR), principal outil financier par lequel l'agence régionale de santé (ARS) peut porter des projets au niveau local,
- o des moyens d'action renforcés avec le principe d'une « enveloppe » identifiée en début d'année
- o l'inscription dans le Code de la santé publique, du rôle de la CRSA en période de crise sanitaire.

Une commission permanente (sorte de « bureau » de la CRSA plénière) et 4 commissions spécialisées décli-

nent l'organisation de cette CRSA :

- o La commission spécialisée de la prévention qui prépare un avis sur le projet régional de prévention dont elle assure le suivi et l'évaluation.
- o La commission spécialisée de l'organisation des soins qui prépare un avis sur le projet régional d'organisation des soins dans ses volets hospitalier et ambulatoire. L'ARS consulte cette commission sur les autorisations, la politique d'implantation, l'activité des professionnels de santé dans les territoires, l'aide médicale urgente et la permanence des soins, l'organisation des transports, la création des établissements publics de santé et des groupements de coopération sanitaire, la politique de contractualisation.
- o La commission spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement médico-social qui est chargée de préparer un avis sur le projet régional de l'organisation médico-sociale, de proposer à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale, d'émettre un avis sur le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), de formuler toute proposition et d'élaborer un rapport d'activité tous les quatre ans.
- o La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé qui élabore un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliquées et respectés les droits des usagers, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.

**L'URIOPSS siège à la CRSA depuis sa création, ainsi qu'à la commission permanente, et assure la présidence de la commission spécialisée « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux » depuis 2010.**

Les travaux auxquels l'URIOPSS a pu participer via ces mandats ont été riches :

- o Une contribution volontariste au Projet ré-

- gional de santé de seconde génération (PRS 2)
- o Un avis favorable mais réservé donné sur le PRIAC en 2018
- o Des débats et questionnements réguliers sur la transformation de l'offre et des modes de régulation (autorisations ; tarification ; contractualisation...)
- o Une contribution aux travaux du Ségur de la santé en lien avec la commission « droit des usagers »
- o Un co-pilotage de travaux relatifs à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'évaluation du PRS 2

## **Le Conseil d'administration de l'URIOPSS du 22 octobre dernier a décidé de soutenir deux candidatures :**

- o **Une à la présidence de la CRSA**, pour réaffirmer la place du secteur social et médico-social au sein de cette instance de démocratie sanitaire, en la personne de Pascal Oréal, Président du CTS 37 et directeur général de l'ASSAD-HAD.
- o **Une à la présidence de la commission spécialisée « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux »**, en la personne d'Aude Brard, Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre.

**Les membres de la CRSA du 21 octobre ont élu Olivier Servaire-Lorenzet, Président du CTS du Loir-et-Cher, à la Présidence de la CRSA.** Pascal Oréal n'a pas été élu à la présidence mais a été élu pour siéger à la commission permanente. Il siègera également en commission spécialisée médico-sociale.

La première réunion de la commission spécialisée prise en charge et accompagnements médico-sociaux a eu lieu le 16 novembre. Mme Aude Brard a été élue à la présidence.

M. Gérard Chabert de l'APF France Handicap a été élu à la Vice-Présidence.

Les travaux d'élaboration du PRS 3, les enjeux relatifs à l'attractivité des métiers et la diversification de l'offre sociale et médico-sociale en réponse à l'évolution des besoins des plus vulnérables devraient occuper une partie des travaux de cette nouvelle mandature !

# Les journées départementales de rentrée sociale 2021 de l'URIOPSS Centre



## Partager pour co-construire sur le territoire

Retour sur la journée de rentrée du Cher du 01/10/2021

La journée départementale de rentrée sociale du Cher s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2021. L'association le Relais, à Bourges, a eu la gentillesse d'accueillir cette journée qui a réuni 61 participants.

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir de d'intervenir :

M. MOULIN, Directeur départemental de l'ARS du Cher  
Marie VINENT, Adjointe au Directeur départemental de l'ARS du Cher

Mme AUBERTIN Marie-Claude, Directrice Générale Adjointe du Conseil départemental du Cher

Mme PLATON Isabelle, Directrice de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées du Conseil départemental du Cher

Mme DENUS Nathalie, Directrice Habitat Insertion et emploi du Conseil départemental du Cher

Mme BARTHE Laurence, Directrice service équipement, contrôle et tarification des établissements du Conseil départemental du Cher

Mme BERTRAND Sophie, vice-présidente en charge de l'enfance, la famille et le handicap au Conseil départemental du Cher

Mme DE CHOULOT Bénédicte, vice-présidente en charge des affaires sociales (personnes âgées, MDAS) et de l'insertion au Conseil départemental du Cher

M. RIOTTE Emmanuel, vice-président en charge du logement et de la politique de l'habitat au Conseil départemental du Cher

Mme JOLY Philippe, Inspecteur chargé de l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés

Mme BARBOUX Alix, directrice de la DDETSPP du Cher

M. BONTEMPS Arnaud, directeur adjoint de la DDETSPP du Cher

M. NAYS Olivier, directeur adjoint de la DDETSPP du Cher

M. FOURNIÉ Philippe, Vice-Président de la région Centre-Val de Loire

Mme RODIO Sandrine, Formatrice à l'ARDEQAF



## Partir des besoins pour construire les réponses

Augmentation des situations complexes en protection

*A propos de l'emploi des jeunes : « le maître mot est de faire du sur mesure » - M. NAYS, Directeur adjoint DDESTPP*

*« La RAPT nous a démontré que l'on pouvait trouver des solutions à partir des dispositifs existants en prenant en compte les besoins et en renforçant les équipes ». - Mme PLATON, Directrice de la MDPH*

de l'enfance (mineurs et jeunes adolescents avec des troubles psychiatriques), problématique d'insertion des jeunes dans l'emploi (14,2% des demandeurs ont moins de 25 ans) ou priorité donnée à l'inclusion dans l'accompagnement des personnes vulnérables, nécessitent de partir des besoins des personnes pour adapter les réponses. Lors des différentes tables rondes, les autorités locales ont pu illustrer

cette condition : création de lieux de vie pour l'accompagnement des jeunes ayant des troubles psychiatriques, construction de formations sur mesure et développement du « aller vers » pour l'insertion dans l'emploi des jeunes ou développement d'une palette de réponses graduées (établissements, services, habitats inclusifs, hors les murs) pour permettre à chaque personne vulnérable de trouver une solution adaptée.

*« Le logement est la première brique essentielle de l'inclusion », Mme PLATON, Directrice de la MDPH*  
*Il faut rappeler que la société inclusive est d'abord portée par les associations », M. SAUNE, Directeur Général du GEDHIF et délégué GLASS*

*« Les bailleurs, aux côtés du Département, souhaitent s'investir prioritairement dans la politique d'accompagnement des seniors à domicile », M. RIOTTE, Vice-président du Conseil départemental et Président de Val de Berry*

## Priorité donné au logement

Les autorités du département considèrent le logement comme pré-requis pour travailler sur l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité. L'Etat déploie sa politique de logement d'abord pour lutter contre la pauvreté,

le Conseil départemental investit pour « faire son choix de vie dans un chez soi » via notamment la réponse à l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) « Logement d'abord » pour un public divers ayant des besoins spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, sorties sèches de l'ASE, MNA, personnes précaires...). Les bailleurs sociaux souhaitent accompagner cette politique en adaptant et équipant des logements. Les associations rappellent que l'enjeu, pour créer cette société inclusive, est de soutenir l'autodétermination des personnes en facilitant leur parcours et leur droit aux allers-retours.



**Anticiper et optimiser les ressources**

Cette diversification des réponses demande aux acteurs d'anticiper les besoins, de se coordonner pour être complémentaire et de donner de la visibilité aux actions conduites. Les autorités se positionnent comme des partenaires, des animateurs, des facilitateurs, prêtes à coopérer et soutenir les projets des associations. L'enjeu sera de donner de la cohérence aux politiques afin d'optimiser les ressources du territoire.

« On ne fait rien tout seul » - Mme BARBOUX, Directrice de la DDESTPP  
 « Il faut que l'on soit capable de se dire ce qui marche et ce qui ne marche pas » - M. BONTEMPS, Directeur adjoint DDESTPP  
 « Il faut penser la gouvernance départementale pour optimiser les ressources » - M. MOULIN, Directeur de la délégation départementale de l'ARS

**Vers un schéma unique de cohésion sociale**

Le Conseil départemental nous a confirmé son intention d'élaborer un schéma unique de cohésion sociale afin d'éviter les fonctionnements en silos et de permettre le déploiement d'une politique d'action sociale transversale. Les associations sont prêtes à co-construire ce projet, notamment via les travaux instances départementales (ODPE, CDCA) mais resteront vigilantes pour garantir son opérationnalité au service des plus vulnérables.

**Jamais autant de professionnels formés, jamais autant de postes à pourvoir !**

Le constat est là : selon les instituts de travail social de la région CVL, le secteur social et médico-social est toujours attractif au regard du nombre élevé de candidats pour entrer dans les formations. Mais pourquoi alors autant de postes restent à pourvoir ? A ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur le parcours professionnels des étudiants alors que cette question devient cruciale. Le développement de l'apprentissage est l'une des pistes de travail mais qui a des limites.



« Aujourd'hui on bricole. On n'a jamais formé autant d'infirmiers en région CVL, mais on a jamais eu autant de postes disponibles. C'est un puits sans fond » - M. FOURNIE, Vice-Président du Conseil régional  
 « En protection de l'enfance, on ne peut pas faire tourner correctement nos établissements qu'avec des jeunes sortis d'école ou en apprentissage. On a l'impression qu'on leur a appris à naviguer mais sans jamais avoir vu la mer » - M. BOIGEALT, Directeur de l'ADIASEA  
 « Il faut se poser la question de ce que deviennent les étudiants » - M. SAUNE, Directeur Général du GED-HIF





## Développer la transformation de l'offre de manière partenariale, concertée et formalisée

Retour sur la journée de rentrée d'Eure-et-Loir du 28/09/2021

La journée départementale de rentrée sociale d'Eure-et-Loir s'est tenue le 29 septembre 2021. L'ADSEA 28, à Lèves, a eu la gentillesse d'accueillir cette journée qui a réuni 62 participants.

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir d'intervenir :

M. Bertrand Massot, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du CD 28 et Président de la Commission ESSMS et insertion ;

Mme Evelyne Lefebvre, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente du CD 28, Présidente de la Commission Solidarité, autonomie et santé publique, et Présidente de la Commission RH

Mme Chantal Marchand, Directrice générale adjointe solidarités du CD 28 ;

M. Thomas Bourdet, Directeur du service Autonomie du CD 28 ;

M. Edouard Lebian, Directeur du service Insertion par l'activité et des interventions sociales du CD 28 ;

M. Denis Gelez, Directeur départemental de la DD ARS 28 ;

M. Gérald Nault, Responsable du département Parcours, prévention, sanitaire, médico-social à la DD ARS 28 ;

M. Vincent Lerepovost, Directeur de la DDETSPP 28

M. Nicolas Poëtte, Sous-directeur du pôle cohésion sociale à la DDETSPP 28.

La période de sortie de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a fortement impacté le fonctionnement des associations d'action sociale et de santé du département d'Eure-et-Loir. Elles ont à ce titre souhaité que la journée de rentrée sociale d'Eure-et-Loir 2021 puisse être l'occasion d'échanger et de partager avec les autorités locales sur les perspectives en matière d'autonomie, de protection de l'enfance et de lutte contre les exclusions dans un contexte de transformation de l'offre tout en rappelant l'enjeu primordial de l'attractivité des métiers, fortement impactée par les revalorisations salariales issues du Ségur de la santé d'ores et déjà effec-

*« Il y a des stratégies qui sont intéressantes à aborder mais il y a une urgence sur les difficultés de recrutement liées au Ségur. (...) On a des CAE formés qui partent, des postulants qui ne sont pas formés, la question de la vocation que l'on ne retrouve plus. Il y a des coordinations également à avoir entre le secteur des personnes âgées et le secteur des personnes handicapées, il faut avoir des passerelles et ne plus sectoriser. » - Fanny Laffaye-Hill, Directrice du Pôle autisme eurélien de l'Ordre de malte et Déléguée Glass d'Eure-et-Loir*

tives pour les professionnels des hôpitaux et des EHPAD, mais qui tardent à se déployer pour les autres secteurs. Cette journée, notamment marquée par la présence d'élus du Conseil départemental, a permis de constater l'inflexion de la posture du Département d'Eure-et-Loir laissant entrevoir des perspectives de travail plus ouvertes.

***Autonomie : un schéma départemental à retravailler de manière concertée au service de la transformation de l'offre et de l'inclusion***

Malgré l'avis défavorable du CDCA et les réserves émises par les acteurs associatifs dénonçant notamment le

*« Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir est volontaire pour poursuivre ce travail avec la société civile afin d'enrichir les travaux du schéma déjà réalisés » - Evelyne Lefebvre, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente du CD 28, Présidente de la Commission Solidarité, autonomie et santé publique, et Présidente de la Commission RH*

manque de concertation des acteurs et de lisibilité des actions à mener ainsi que l'utilisation d'indicateurs imprécis, le schéma départemental de l'autonomie avait été adopté par l'Assemblée

départementale le 5 octobre 2020. Cependant, le Conseil départemental souhaite désormais poursuivre le travail réalisé avec l'ensemble des partenaires. Denis Gelez, Directeur départemental de la Délégation départementale de l'ARS d'Eure-et-Loir confirme ainsi une volonté de co-construction ainsi que le souhait de travailler pour la mise en œuvre du schéma via l'élaboration de plusieurs feuilles de route dans les prochains mois, tout en rappelant l'enjeu du volet sociétal et partenarial de l'inclusion.

*« L'ARS retrouve des volontés de co-construction pour la mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie, d'où le travail sur un certain nombre de feuilles de routes. (...) Le sujet de l'inclusion est notre moteur, ce n'est pas un sujet social mais sociétal, le sujet du parcours n'est pas qu'un sujet ARS, le sujet de l'acculturation est un levier important » - Denis Gelez, Directeur de la DD ARS 28*

En ce qui concerne la transformation de l'offre et le déploiement des dispositifs d'accompagnement médico-éducatif (DAME), l'ARS constate qu'il y a un bilan plutôt positif de l'équipe mobile qui réalise l'accompagnement mais elle reconnaît la nécessité de pouvoir se réinvestir sur le sujet lors de la rentrée 2021-2022 afin de mieux mobiliser l'ensemble des partenaires. Elle souhaite ainsi que les différentes coopérations et partenariats nécessaires pour le développement des DAME se déploient de manière plus formalisée.

« Sur les DAME, il faut qu'on arrive à mieux mobiliser. L'école inclusive ne fait pas suffisamment de travail pour de l'inclusion collective, on a un plateau au niveau de l'inclusion individuelle et il faut arriver à mettre un peu plus de méthode. L'implication de l'ARS sur la crise n'y est probablement pas étrangère. Sur la rentrée 2021-22, on souhaite s'investir. » - **Gérald Naulet**, Responsable du département Parcours, prévention, sanitaire, médico-social à la DD ARS 28

**Protection de l'enfance : un schéma départemental à finaliser en lien avec l'observatoire départemental de la protection de l'enfance**

Chantal Marchand, Directrice générale adjointe solidarités du CD 28 a présenté les priorités d'actions du Conseil départemental pour les secteur de la protection de l'enfance à savoir le renforcement de la prévention précoce, de l'accompagnement des compétences parentales, la sécurisation des parcours à travers la diversification des réponses, le souhait de créer des passerelles entre le domicile et l'établissement et le développement de la contractualisation du CD 28 avec les parents sur un certain nombre d'actions. Par ailleurs, Chantal Marchand exprime la volonté de relancer la dynamique sur le schéma départemental de la protection de l'enfance (dont les travaux ont très peu avancé depuis 2 ans) en sollicitant notamment l'ODPE. A ce titre, l'enjeu de l'anticipation des sorties d'ASE a été rappelé par les acteurs associatifs comme les partenaires institutionnels.

« Un enfant qui sort de l'ASE a 25% de chances de se retrouver à la rue, il faut travailler pour améliorer cela. » - **Bertrand Massot**, 5ème Vice-Président du CD 28 et Président de la Commission ESSMS et insertion

**Insertion et lutte contre les exclusions : l'enjeu de la période de sortie de crise**

Edouard Lebian, Directeur du service Insertion par l'activité et des interventions sociales du CD 28, précise qu'en sortie de crise, 9 034 foyers de bénéficiaires du RSA ont été recensés ce qui reste supérieur à la période d'avant crise. Le Conseil départemental souhaite ainsi renforcer sa politique en faveur du retour à l'emploi notamment via la poursuite des actions du Plan de lutte contre la pauvreté qui a pu mobiliser une enveloppe de 600 000 € au niveau départemental.

« Il faut s'assurer de la continuité de parcours, le besoin de travailler avec les bénéficiaires de l'ASE avant les sorties d'ASE afin d'assurer le lien avec les missions locales. Tous les bénéficiaires de l'ASE doivent être mis en lien avec les missions locales avant leur 17ème anniversaire et se voir proposer des missions d'accompagnement. L'accompagnement doit être étendu jusqu'à 20 ans. » - **Vincent Leprovost**, Directeur de la DDETSPP 28

Vincent Leprovost, Directeur de la DDETSPP 28, encourage le CD 28 à se positionner sur l'appel à projets SPIE (service public de l'insertion et de l'emploi) et rappelle l'enjeu du secteur de l'insertion par l'activité économique dans la période de sortie de crise. Or, il constate certaines difficultés pour les SIAE pour recruter « ce qui questionne sur les motivations des personnes orientées ». Par ailleurs, certaines mesures déployées par l'Etat ne rencontrent pas de porteurs de projets.

**Chiffres et informations importants :**

- o Baisse de l'emploi à hauteur de 0,6% dans le département par rapport à la période d'avant crise ;
- o En sortie de crise, il y a 9034 foyers de bénéficiaires du RSA ce qui reste supérieur à la période d'avant crise ;
- o Dans le département d'Eure-et-Loir, 1 salarié sur 3 a bénéficié de l'activité partielle pendant la période de crise sanitaire ;
- o 5,5 millions d'euros supplémentaires pour le département pour le secteur de la psychiatrie mais l'ARS constate des difficultés de recrutement et de visibilité. Un travail de communication sera réalisé d'ici la fin de l'année ;
- o Projet d'entreprise adaptée dans le secteur de la boulangerie sur le centre pénitentiaire de Châteaudun.
- o Le pacte d'ambition d'IAE vise à renforcer les accompagnements au niveau national de 140 000 personnes accompagnées en 2018 pour atteindre 240 00 en 2022.





## Faire avec les acteurs du territoire pour répondre aux besoins de demain

Retour sur la journée de rentrée de l'Indre du 30/09/2021

La journée départementale de rentrée sociale du Cher s'est tenue le 30 septembre 2021. L'AIDAPHI a eu la gentillesse d'accueillir cette journée qui a réuni 35 participants.

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir de d'intervenir :

Mme RONDINI Sandrine, Inspectrice chargée de l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés

Mme du PEUTY Anne, responsable parcours, sanitaire et médico-social à la Délégation départementale de l'ARS de l'Indre

Mme DEGOUVILLE, Directeur Général adjoint du Conseil départemental de l'Indre

Mme LARMIGNAT Valérie, responsable du pôle formation à l'ARDEQAF

M. Hervé MIGNOT, Président du CTS de l'Indre

*« La situation en protection de l'enfance est particulièrement complexe avec une augmentation des besoins. Pendant un temps cette augmentation était liée à la prise en charge des mineurs non accompagnés mais aujourd'hui, elle est liée pour moitié à la dégradation de situations familiales d'Indriens » - Mme DEGOUVILLE, Directeur Général Adjoint du Conseil départemental*

L'ARS s'engage également pour favoriser l'attractivité des métiers du grand-âge avec notamment des financements de démarches QVT dans les établissements et services médico-sociaux.

Au-delà des impacts sur l'activité des établissements et services, cette pénurie prive le département de nouveaux dispositifs faute de professionnels pour les conduire (exemple : la pénurie de pédopsychiatre dans l'Indre ne permet pas à la Direction départementale de l'ARS de proposer des actions dans le cadre des appels à projet « santé mentale »).

### Des situations explosives d'enfants à problématiques complexes

Le manque d'accompagnement médico-social ou sanitaire de certains enfants à problématiques complexes fait « tout exploser ». Au niveau de la protection de l'enfance, l'absence d'une réponse « soin » ou « handicap » fait « exploser la

parentalité », au niveau de l'éducation nationale, le manque de formation des enseignants aux problématiques de santé fait « exploser les classes ». Les autorités travaillent pour prendre en charge ses situations. En protection de l'enfance, le Conseil départemental a

### Une fuite de professionnels préoccupante

Le secteur social, médico-social et sanitaire manque de bras. Que ce soit pour des raisons de sous-financement, d'attractivité, de pénibilité du travail ou encore de structuration de la pyramide des âges, les effets sont les mêmes : problématiques de recrutement, de fidélisation ou de fuite vers d'autres modalités d'exercice plus attractives.

*« Tout le monde s'en va de l'hôpital public. Les médecins, les infirmières, les aides-soignants quittent le navire. L'hôpital public est sinistré et cela rejaillit sur le secteur médico-social » - Docteur MIGNOT, Président du CTS*

Depuis plusieurs années le Conseil départemental de l'Indre s'engage, au côté de l'Etat et de Pôle Emploi pour travailler sur l'attractivité des métiers dans le secteur de l'aide à domicile avec la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée (travail multidimensionnel sur l'attractivité, l'image du secteur, le recrutement, la formation et la qualité de vie au travail - QVT -).

*« Compte-tenu du manque d'attractivité de l'Indre, il faut que l'on travaille avec les professionnels déjà présents sur le territoire » - Mme du PEUTY, Directrice adjointe DD ARS*

*A propos de la QVT : « On est en train de remplir un panier percé. Il faut d'abord travailler sur les taux d'encadrement pour avoir des effectifs plus stables. » - M. RIBEREAU, Directeur de l'EHPAD St Joseph*

créé un service d'accompagnement individuel personnalisé (AIP), en milieu scolaire, la mutation est en marche avec le renforcement des coopérations avec la MDPH et le secteur médico-social.

### Le développement du travail en coopération oui, des dispositifs technocratiques non !

Proposer une prise en charge répondant aux besoins, le plus précocement possible, adaptée aux réalités de terrain, voici le défi des transformations de l'offre en cours. Pour ce faire, chacun s'accorde sur la nécessité de développer l'interconnaissance, la mise

en réseau et les synergies. Le chemin est sinueux, l'éducation nationale n'a pas encore été associée au passage en DAME et la mise en synergie des acteurs de l'emploi est à renforcer. En revanche, le Conseil départemental dénonce la systématisation « des bonnes idées » sur l'ensemble du territoire national, la multiplication des guichets uniques et le temps passé à mailler les accompagnements. Il aimerait être davantage libre de créer des dispositifs répondant à des objectifs nationaux mais adaptés aux réalités du territoire et investir dans la réponse aux besoins quotidiens de prise en charge.

« La création de nouveaux dispositifs n'est pas forcément la solution, il faut d'abord recenser l'existant, les faire vivre et connaître, recenser les besoins et après seulement nous pourrons évaluer l'opportunité de créer » – Mme RONDINI, IEN- ASH

A propos de la Plateforme de coordination et d'orientation « On remet une porte d'entrée devant une porte d'entrée » - Mme DEGOUVILLE, Directeur Adjoint du Conseil départemental

## LA NOUVELLE REPUBLIQUE - INDRE - 08/10/2021

### Les associations du secteur médico-social pointent des salaires trop bas, en dessous du Smic.

Dans l'Indre, 1.284 postes Grand Âge sont, par exemple, estimés « à pourvoir », selon Pôle emploi.

Si l'Indre est un désert médical, il est aussi un désert médico-social. Le réseau Uriopss (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), qui rassemble 41 associations du secteur social et de la santé du département, pointe les bas salaires comme cause majeure de ces carences. « On a un problème d'attractivité, concède Marcel Hartmann, président du réseau. La base de rémunération est trop faible, alors que ce sont des métiers qui ont des contraintes. »

« Il faut vraiment avoir envie de travailler dans ce secteur » Pôle emploi estime à 1.284 les intentions d'embauche de professionnels du Grand Âge dans les établissements et services sociaux. Soit des infirmiers (251), aides-soignants (447), agents de services hospitaliers (254), aides à domicile (268) et employés de maison (64).

Alexis Ribereau dirige l'Ehpad Saint-Joseph d'Écueillé, un établissement privé à but non lucratif. La grille salariale des agents hospitaliers, en charge de l'hygiène des locaux, n'a pas été réévaluée, explique-t-il. Résultat, « il faut rajouter deux compléments Smic pour arriver au Smic ». Le salaire brut mensuel est fixé à 1.360,78 €, auquel l'entreprise ajoute un complément de 178,64 €, puis de 15,16 €, pour arriver à 1.554,58 €. « Ce n'est pas normal qu'une convention collective reste sous le Smic », renchérit Marcel Hartmann. Myriam Billot, qui accueille des jeunes placés par l'Aide sociale à l'enfance au sein de M'Home 36, abonde dans ce sens. « Ces agents travaillent dix-sept ans au Smic et, au bout de ces années, ils ont si mal qu'ils parlent à la retraite. Il faut vraiment avoir envie de travailler dans ce secteur. » L'Uriopss plaide aussi pour une amélioration de la qualité de vie au travail, avec le développement de pôles RH et une revalorisation basée sur les compétences et les objectifs. « Les gens vivent plus longtemps, avec des pathologies et des handicaps, rappelle Marcel Hartmann. Donc il faut des structures d'accompagnement plus solides, qui tiennent compte des besoins des personnes et des aspirations des professionnels du secteur. » Sans manquer de souligner l'utilité sociale du secteur. « Nos métiers étaient invisibles, jusqu'à ce que le Covid les mette en lumière. »





## Rebondir après la crise COVID et ouvrir les portes du social/médico-social vers les acteurs du milieu ordinaire

Retour sur la journée de rentrée de l'Indre-et-Loire du 27/09/2021

La journée départementale de rentrée sociale d'Indre-et-Loire s'est tenue le 27 septembre 2021. La Croix Rouge a eu la gentillesse d'accueillir cette journée qui a réuni 78 participants.

**Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir d'intervenir :**

Mme Nadège Arnault, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil départemental, chargée des affaires sociales, de l'insertion et de la protection de l'enfance et du vieillissement

Mme Cécile Chevillard, Vice-Présidente en charge du handicap au Conseil départemental

Mme Stéphanie Bonnet, Directrice Générale Adjointe en charge des solidarités, Conseil départemental

Mme Laëtitia Chevalier, Directrice adjointe à l'autonomie, Conseil départemental

M. Thierry Mispoulet, Directeur de l'autonomie, Conseil départemental

M. Nicolas Baron, Directeur Prévention et PEJ, Conseil départemental

M. Daniel Ruiz-Lopez, Directeur territoire Tours Sud Loire, conseil départemental

Mme Myriam Sally-Scanzi, Directrice départementale, ARS

Mme Angèle Rabiller, Référente territoriale prévention et promotion de la santé, ARS

Mme Isabelle Texeira, Conseillère régionale

Mme Sabine Cabanes, Conseillère technique territoriale, DT PJJ

Mme Sylvie Delafont, IEN ASH

M. Xavier Gabillaud, Directeur départemental de la DDETS 37

M. Bruno Pépin, Directeur département adjoint, DDETS 37



Mme Nadège Arnault a introduit la journée en insistant sur l'importance de répondre collectivement à un enjeu de taille : développer les coordinations et les complémentarités afin de répondre aux spécificités locales et aux besoins de tous les citoyens du département.

### Protection de l'enfance : prévenir et repérer pour éviter le développement de situations complexes

Une hausse des situations préoccupantes et des placements est constatée par le département. De ce fait, le département a voté un plan d'urgence avec un renfort de l'accueil d'urgence et l'expérimentation d'une équipe mobile pour soulager les équipes car le nombre de situations préoccupantes augmente. Concernant les situations les plus complexes, les priorités identifiées par le conseil départemental concernent : la création de places spécifiques « situations complexes », la déclinaison de la « Réponse Accompagnée pour Tous » qui permet d'apporter un éclairage sur ces situations et enfin un travail sur la santé des enfants confiés.

Il reste pour les autorités à travailler en meilleure coordination pour identifier plus efficacement les enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance. Pour ce faire, un travail sur les listes d'attente est mené par la MDPH pour éviter les doublons dans via trajectoire.

### Reprise des travaux sur l'école inclusive

Les travaux relatifs au déploiement de dispositifs adaptés à la scolarisation des enfants en situation de handicap se relancent. L'objectif pour l'ARS est que tous les établissements et services médico-sociaux puissent intervenir en milieu ordinaire, dans les écoles de référence des enfants qu'ils accompagnent. C'est l'objet des travaux sur la constitution des DAME (Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatifs) conduits par l'ARS qui doit maintenant associer l'éducation nationale. Le souhait de l'Education nationale est de pouvoir y être associée mais aussi de travailler sur le déploiement d'Unités d'Enseignement Externalisées. Le développement de dispositifs ULIS se poursuit également tant en élémentaire qu'au collège.

*M. Baron, Directeur Enfance-Familles, Conseil départemental : « L'offre de services diversifiés, menée via des appels à projets est venue amortir les effets de la crise sanitaire ».*

*Mme Chevalier, directrice de la MDPH : « Aujourd'hui, 900 enfants sont en attente d'une place de SESSAD sur le département. »*

## Insertion professionnelle : un renouvellement des modes d'intervention publics

Le déploiement du plan 1 jeune = 1 solution par les services de l'Etat devrait permettre d'améliorer l'emploi des jeunes sur le territoire. Du côté de l'emploi adapté et protégé, les services de l'Etat indiquent vouloir déployer un plan massif de soutien à l'insertion par l'Activité Economique. De son côté, le Conseil départemental a voté fin 2020 une stratégie « Emploi/Insertion » qui doit permettre notamment un travail sur la mobilité inclusive en secteur rural, et un meilleur suivi et accompagnement des allocataires du RSA. Enfin, une enquête est prévue auprès des ESAT en octobre/novembre pour définir un plan d'action départemental visant à une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi ordinaire et la création d'un carnet de parcours et de compétences. Pour ce faire le secteur associatif doit travailler plus étroitement avec les représentants de l'emploi du milieu ordinaire (chambre de commerce, représentants des entreprises...)

*M. Pépin, DDETS : « Notre souhait c'est que les structures CHRS puissent prescrire aussi des personnes accompagnées à des entreprises de l'IAE, si cela correspond à un besoin ? »*

## Des idées et annonces à concrétiser pour rendre les métiers du secteur social/médico-social plus attractifs

L'attractivité des métiers reste un problème majeur dans notre région, alors même que les écoles de travail social n'observent pas de crise de vocation. La problématique de l'attractivité des métiers est à différencier, pour l'ITS, de l'attractivité des emplois. En effet, de nombreuses problématiques organisationnelles affectent aujourd'hui le rapport à l'emploi des plus jeunes et leur maintien dans des emplois qu'ils continuent de choisir.

*M. Cany, ITS : « Pour analyser ce qui se passe aujourd'hui, il est important d'avoir en tête le rapport IGAS de 2018 sur le nouveau modèle d'intervention sociale. Plus globalement, le numérique et la transition écologique sont les sujets prioritaires pour l'ITS à travailler avec les futurs nouveaux professionnels. »*

## Inclusion par le logement et l'habitat : réussir à pérenniser les expériences réussies de la crise sanitaire

Pendant la crise sanitaire, le parc d'hébergement d'urgence a été largement dopé par les services de l'Etat pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Et l'Etat n'a pas réduit la voilure en sortie de crise sanitaire comme l'indique M. Gabillaud, directeur de la DDETS. L'enjeu à présent est de fluidifier le parcours vers le loge-

*M. Gabillaud, directeur de la DDETS : « Pour la première fois depuis longtemps, on a une injonction très forte du ministère de renforcer la trajectoire de l'hébergement vers le logement »*

*M. Mispoulet, directeur de l'autonomie, CD 37 : « Il faut qu'on arrive à créer de la fluidité dans les parcours, sinon la moindre place créée donnera lieu à un embouteillage ».*

ment en limitant le plus possible les durées d'hébergement.

Pour les personnes en perte d'autonomie, les exigences sont les mêmes avec le souhait de fluidifier les parcours en créant de nouveaux modèles d'habitat inclusif ou partagé. Le Conseil départemental indique qu'il s'agit de solution complémentaire à l'offre existante qui ne doit pas s'y substituer. Pour exemple, le département doit faire face à une augmentation des besoins en places de foyers de vie qui ne peut pas être résolue par la création d'habitats inclusifs.





## Les acteurs associatifs en quête de sens face à une complexification croissante des organisations sociales et médico-sociales

Retour sur la journée de rentrée de Loir-et-Cher du 04/10/2021

La journée départementale de rentrée sociale de Loir-et-Cher s'est tenue le 4 octobre 2021. L'association Escale et Habitat a eu la gentillesse d'accueillir cette journée qui a réuni 82 participants.

### Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir d'intervenir :

- o M. Charles Fournier, 2<sup>ème</sup> vice-Président délégué au climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques
- o M. Eric Van Wassenhove, Directeur départemental, ARS 41
- o Mme Nathalie Turpin, adjointe au directeur départemental, ARS 41
- o M. Stéphane Cadoret, Directeur général adjoint aux solidarités, CD 41
- o Mme Andréa Mailler, Directrice Enfance-Famille, CD 41
- o M. Vincent Tison, Chef de projet Évaluation des politiques publiques, offre de santé, partenariats, CD 41
- o Mme Amélie Dietlin, Directrice de l'insertion et de l'action sociale territoriale, CD 41
- o M. Christophe Huet, chargé de projet Insertion professionnelle
- o Mme Séverine Labbé, assistante sociale MDCS Sud Loire
- o Mme Florence Longéré, Directrice de projet, CD 41
- o Mme Virginie, Portevin, Chef du service projets, appui et coordination direction enfance famille, CD 41
- o Mme Christine Guerin, directrice de la DDETSPP
- o Mme Evelyne POIREAU, directrice adjointe de la DDETSPP



### Introduction de Loïc TYTGAT, Délégué GLASS



« Bonjour à tous,

*L'an dernier j'avais abordé La question du sens.*

*La nécessité absolue de remettre du sens dans le quotidien des professionnels.*

*Après une période où une forme de centralisation de la décision était certainement nécessaire,*

*Après une forme de Management plus vertical pour*

*« rassurer » dans une période quelque peu sanitarisée*

*Après une période où le rôle du secteur Associatif a été mis en exergue dans sa capacité à faire et à assurer la cohésion sociale de proximité.*

*Nous aspirons désormais à davantage de décentralisation.*

*Nous en parlerons aujourd'hui de cette nécessaire Territorialisation de l'action.*

*Peut-être sera-t-il nécessaire de remettre un peu de sens sur une actualité parfois complexe à appréhender.*

*En tout cas que l'on soit « jacobins » ou « girondins », nous attendons avec impatience une clarification de la règle du jeu. Impatience partagée avec Jacqueline Gourault.*

*Intéressant d'ailleurs le focus récent sur l'Allemagne qui a pu mettre en évidence certaines limites du système fédéraliste.*

*Si l'on fait souvent les mêmes constats, nous n'arrivons pas toujours aux mêmes conclusions. La situation presque de plein emploi dans le Loir et Cher par exemple met davantage en exergue les phénomènes d'exclusion et d'inégalité devant l'accès à l'emploi. On retrouve notamment les personnes en situation de handicap, toujours deux fois plus exposées au chômage que les autres et plus globalement toutes les personnes très éloignées de l'emploi. Donc c'est justement le moment de renforcer la cohésion sociale en s'appuyant sur les structures d'insertion par l'activité économique. C'est l'occasion de réaffirmer le rôle indispensable du secteur protégé, sans lequel plus de 120 000 personnes handicapées seraient sans emploi et sans droits.*

*Alors même si la loi 3D, 4 D ? Tarde toujours à venir, même si la mission Laforcade et l'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale dans son état actuel laisse peser un sérieux doute sur la capacité à renforcer l'attractivité des métiers du médicosocial, alors même que l'on doit faire face à l'abandon de la Loi grand âge, le secteur associatif reste dans une forme d'engagement sans faille et relève les nombreux défis*

*Puisse la journée d'aujourd'hui vous apporter une grille de lecture rassurante pour que nos actions fassent sens dans ce système complexe. »*

## Le Conseil régional appelle à renforcer les acteurs associatifs !

M. Charles Fournier, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil régional, rappelle l'importance accordée aux associations par le Conseil régional. Les priorités sociales et environnementales sont extrêmement importantes et le Conseil régional **souhaite renforcer la vie associative notamment via les Emplois Cap'Asso.**

*Monsieur FOURNIER, Conseil régional : « Le Conseil régional exprime sa solidarité avec tous les acteurs du champ sanitaire et social qui sont mis à rude épreuve ! Une coopération renouvelée est à construire entre l'URIOPSS et le Conseil régional »*

Sur l'urgence écologique et les enjeux liés au développement durable, priorité également pour les acteurs associatifs, M. Fournier souhaite nouer des partenariats plus forts avec les acteurs associatifs afin d'être pro-actifs sur ce sujet pour lequel il reste beaucoup à faire.

## La scolarisation des enfants en situation de handicap : la période de crise sanitaire n'a pas freiné la volonté des acteurs associatifs d'avancer sur le sujet !

Si l'ARS a été fortement mobilisée ces deux dernières années sur la gestion de la crise sanitaire, les acteurs associatifs ont toutefois tentés d'avancer pour construire les Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatifs qui doivent permettre d'améliorer l'accompagnement des enfants concernés dans le respect de leurs projets de vie et en partenariat plus étroit avec l'Education nationale et le milieu ordinaire.

Pour l'Education nationale, l'expérimentation doit permettre d'aller vers plus d'inclusion scolaire, y compris pour les enfants les plus en difficultés. Elle constate que ces derniers sont de plus en plus jeunes et mettent les écoles parfois en grande difficulté. L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) portée par l'ADAPEI 41 est un outil précieux pour l'Education nationale dont de plus en plus d'enseignants se saisissent.

Une des autres précoc-

*Monsieur VAN WASSENHOVE, Délégation Départementale de l'ARS : « Les acteurs associatifs du département se sont emparés de la dynamique de transformation de l'offre et ont dû avancer sans l'ARS cette année sur ce sujet ».*

*Madame EL BOURJI, IEN-ASH : « Dès qu'on nous propose d'expérimenter de nouveaux dispositifs, on le fait volontiers ! »*

*Monsieur CADORET : « Bon nombre d'enfants qui sont aujourd'hui à l'ASE ne devraient pas être à l'ASE mais accompagnés par le sanitaire ou le médico-social »*

cupations est la liste d'attente de 14 enfants en ULIS qui sont isolés géographiquement et pour lesquels il est difficile de trouver une solution de scolarisation proche de leur domicile.

La tenue de rencontres mensuelles, dites d'harmonisation, entre ARS, Education Nationale, MDPH et organismes gestionnaires permet toutefois de trouver des solutions à des situations parfois complexes.

## Une dynamique exponentielle des besoins en protection de l'enfance...

En 2021, l'ARS et le Conseil départemental ont contractualisé avec l'Etat dans le cadre de la Stratégie Prévention et Lutte contre la Pauvreté et de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance avec deux axes forts : l'un autour de la prévention pour accompagner le plus tôt possible ainsi qu'un autre autour de la sortie du dispositif de l'aide sociale

*Madame MAILLIER, Conseil départemental : « On gagnerait, dans le champ de la protection de l'enfance, à travailler sur une dynamique de santé publique, en insistant sur la prévention. Le projet porté par la MDCS Sud Loire et l'ACESM sur de la prévention primaire va dans ce sens. »*

à l'enfance pour les jeunes majeurs. Le Conseil départemental, qui doit faire face à des mesures de protection de l'enfance de plus en plus nombreuses, travaille également sur la prise en charge des situations complexes avec l'ARS et a lancé au printemps 2021 un appel à projet pour la mise en place d'un dispositif com-

prenant des places d'accueils d'urgence et de répit, ainsi qu'une équipe mobile en soutien des établissements et services. La porte d'entrée dans le dispositif n'est pas uniquement la reconnaissance du handicap mais est définie plus largement.

Une équipe mobile de prévention sera mise en place début 2022 et elle sera dédiée à l'accompagnement précoce des familles, via le repérage précoce des ressources et fragilités familiales.

Enfin, une évaluation est en cours auprès des familles bénéficiant de mesures d'AEMO et d'AED afin de vérifier l'impact de ces mesures sur les situations familiales.

## Des actions pour l'inclusion vers et dans l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées

Pour les entreprises adaptées, comme pour les entreprises d'insertion ou les ESAT, une dynamique commune se fait jour sur le département qui a pour objectif de développer l'activité et de professionnaliser pour permettre dès que possible l'insertion profes-

sionnelle en milieu ordinaire.

Le Conseil départemental engage une recherche-action pour essayer d'innover en matière d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. Par ailleurs, l'action de Job 41, plateforme d'emploi à destination des allocataires du RSA, semble aujourd'hui porter ses fruits avec une progression nette des embauches.

*Aurélie DIETLIN, Conseil départemental : « L'objectif c'est l'emploi d'abord pour tous les personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. »*

**Des difficultés d'attractivité des métiers malgré une dynamique importante pour favoriser les embauches dans le Loir-et-Cher**

La grande dynamique et la grande créativité des travailleurs sociaux, notamment au sein du CLTS 41/37 a été saluée. Toutefois des difficultés importantes de recrutement persistent, alors même que l'ITS et l'ERTS ne peinent pas, pour l'instant, à recruter des nouveaux étudiants. Les écoles de travail social invitent les associations à travailler sur leur communication et leur « marque employeur ». Sur le secteur des SAAD, les difficultés sont structurelles car liées au modèle de financement de ce secteur qui comprend de nombreux temps improductifs non rémunérés. L'avenant 43 devrait améliorer toutefois les conditions de rémunération des aides à domicile, le Conseil départemental indiquant sa prise en compte dans la mobilisation des prochains budgets.



*Stéphane CADORET, Conseil départemental : « Le modèle de fonctionnement avec les SAAD d'un côté et les SSIAD de l'autre ne fonctionne pas ! »*



La Nouvelle République, 16/10/2021



## La nécessité de renforcer les partenariats dans tous les secteurs et d'interroger des phénomènes qui alertent sur le plan sociétal

Retour sur la journée de rentrée de Loiret du 05/10/2021

La journée départementale de rentrée sociale de Loiret s'est tenue le 5 octobre 2021. Elle a réuni 84 participants.

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir de participer et/ou d'intervenir :

M. Christian BRAUX, Vice-président de la Commission Bien vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport

M. Isabelle DELAUNAY, Directrice des Ressources et de l'Offre médico-sociale, Conseil départemental du Loiret

M. Jean-Yves DOUCHEZ, Commissaire à la lutte contre la pauvreté

M. Christine EINAUDI, Directrice territoriale de la Protection judiciaire de la Jeunesse, Centre Orléans

M. Catherine FAYET, Directrice départementale de l'ARS du Loiret

M. Karin FISCHER, Conseillère régionale

M. Pierre GABERT, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN – ASH)

Mme Florence GALZIN, Vice-présidente de la Commission Enfance, Éducation et Jeunesse

M. Jacky GUERINEAU, DGA, Conseil départemental du Loiret

M. Romaric GUYON, Directeur Enfance Famille, Conseil départemental du Loiret

Mme Anne HOSTALIER, Directrice de l'ERTS

Mme Pauline MARTIN, Vice-présidente de la Commission Emploi, Économie, Ressources humaines et Solidarité territoriale

M. Willy MATHURIN, Conseiller technique insertion, Direction territoriale de la Protection judiciaire de la Jeunesse, Centre Orléans

Mme Julia NGOMA, Coordinatrice contractualisation avec les collectivités, DDETS du Loiret

M. Géraud TARDIF, Directeur de la DDETS du Loiret

M. Nicolas TEXIER, Responsable du Service Insertion et Protection des Personnes vulnérables, DDETS du Loiret

*« Nous n'avons plus de pédopsychiatre en formation. Les équipes de Daumézon sont bien en deçà de ce qui est nécessaire. »  
Mme FAYET, Directrice départementale de l'ARS du Loiret*

Si l'année passée a été difficile pour les équipes de l'ARS sur le front de la crise, la situation sanitaire semble aujourd'hui plus favorable dans le Loiret. Le taux d'incidence est bas et la vaccination des professionnels de santé a fait l'objet d'une bonne mobilisation.

Après une intervention du Commissaire à la lutte contre la pauvreté qui a rappelé le partenariat avec l'Uriopss dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'ARS rebondit sur la stratégie de protection de l'enfance.

### Un partenariat actif entre l'ARS et le Conseil départemental sur la stratégie de protection de l'enfance et sur les 1000 premiers jours.

Les objectifs de contractualisation de l'ARS sont larges. Parmi ceux-ci, l'adaptation des dispositifs médico-sociaux aux jeunes, la mise en place de démarches d'aller vers dans les centres d'action médico-sociale

précoce (CAMSP), la transformation des IME en dispositifs d'accompagnement médico-éducatif (DAME) ou encore le renforcement des dispositifs inclusifs (UEMA, équipes mobiles d'appui).

Parmi ces objectifs, l'ARS insiste sur la nécessité de développer les dépistages des troubles neuro-développementaux et déplore le sous-dimensionnement des équipes de l'hôpital Daumézon. Le développement d'accompagnements avec l'APAJH et les équipes mobiles concernant les troubles du spectre de l'autisme doivent apporter des solutions.

### Le Loiret compte 127 dispositifs ULIS dans le département. La liste d'attente n'a pourtant jamais été aussi longue.

A la rentrée 2021, 168 jeunes étaient en liste d'attente, contre 100 en 2020. Alors qu'il n'y a jamais eu autant d'élèves accompagnés et de personnels AESH (700 dans le département), le taux d'accompagnement n'a jamais été

aussi bas.

*« On n'a jamais eu autant de dispositifs ULIS et on n'a jamais été autant dépassé par le nombre de demandes. L'Éducation nationale n'arrive plus à suivre. » M. GABERT, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN – ASH)*

Face à cette augmentation en évolution constante depuis 15 ans, l'accroissement des moyens déployés par l'Education nationale ne suffit pas.

« C'est inédit, nous n'avons plus de candidat aux postes. » M. GABERT, Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN – ASH)

Les problèmes sont multiples. Le bâti scolaire est insuffisant, les mètres carrés manquent au sein des établissements pour accueillir les dispositifs. Le recrutement peine : absence de candidat aux postes, personnel AESH très volatile. Cet été, 50 agents ont démissionné.

L'objectif est donc clairement au développement des DAME afin que la norme devienne la scolarité en milieu ordinaire. Aux termes des conventions signées entre l'ARS et le rectorat :

- o 80% des enfants accompagnés en ESMS devraient être scolarisés à l'école,
- o et 100% des ESMS devraient fonctionner avec au moins une unité d'enseignement à l'école.

« Sur le schéma de cohésion, les associations sont demandeuses de communication pour pouvoir y contribuer. » Mme LORENZIBRY, membre du Bureau de l'URIOPSS

## Les enjeux du nouveau schéma de cohésion sociale

Le schéma de cohésion sociale arrive à échéance fin 2021. Le nouveau schéma prendra notamment en compte les stratégies de protection de l'enfance et de lutte contre la pauvreté. Le Conseil départemental annonce 6 enjeux : la protection de l'enfance, le virage domiciliaire, l'inclusion, l'emploi, le développement durable et la transformation des politiques sociales.

« On observe une explosion de placements sur notre département. On a quelque chose à réinterroger sur ces phénomènes qui deviennent inquiétants sur le plan social. » M. GUERINEAU, DGA, Conseil départemental du Loiret

## Dans le champ de la protection de l'enfance, face à l'explosion des placements dans le Loiret, deux axes de progression sont affichés par le Conseil départemental.

Objet d'une réflexion amorcée il y a deux ans entre l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) et les présidents des tribunaux judiciaires, l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) dite renforcée va faire l'objet d'un appel à projet à la fin de l'année.

Le département vient d'annoncer la création de 150 places de Maisons d'enfants à caractère social (MECS) en 2022.

## Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) : de nouvelles habitudes de travail en commun.

Le Conseil départemental expose sa stratégie en 3 axes :

- o Priorisation de 3 territoires : Montargis, Pithiviers et Gien.
- o Interopérabilité des systèmes d'information (CAF/ Pôle Emploi/structures d'accompagnement) ; mise en place d'un document comprenant toutes les compétences acquises (l'ensemble des acteurs intervenant sur un parcours devant être dans une relation de confiance et ne pas réinterroger le travail réalisé par les autres).
- o Aller sur le champ de l'emploi.

## L'insertion par l'activité économique (IAE) : les conditions pour que des porteurs loirétains se positionnent sur le territoire n'ont pas été créées.

Le Conseil départemental déplore le manque de porteurs de projets et annonce un objectif de doublement des places avec un objectif de rééquilibrage territorial et sectoriel. Il est également souligné l'importance de la complémentarité entre l'IAE et le monde marchand afin d'assurer l'équilibre financier des structures.

« Quatre ans après le schéma départemental et après la signature de conventions Etat/département, nous n'avons pas réussi à développer l'offre d'IAE sur notre département. » M. GUERINEAU, DGA, Conseil départemental du Loiret

La période que l'on traverse porte des opportunités vers l'emploi dans les domaines d'aide à la personne, le secteur agricole, l'industrie, la logistique. L'offre existe mais elle ne semble pas rencontrer la demande. Les crédits sont là mais les porteurs de projets ne se manifestent pas.

## Les établissements de formation doivent anticiper l'évolution des métiers de l'intervention sociale pour assurer les besoins de



**demain et mettre la personne accompagnée au cœur des pratiques professionnelles.**

L'ERTS défend l'idée d'un socle fondamental de compétences assis sur la culture générale et la compréhension du monde. La formation doit aujourd'hui intégrer le champ du numérique et des transitions écologiques et analyser en quoi ces facteurs modifient les modalités d'accompagnement.

**L'attractivité des métiers : les candidats sont présents mais sortent rapidement du secteur après leur premier emploi.**

Les listes d'attente des instituts de formation le prouvent : le secteur social attire toujours les candidats. Le problème intervient plus tard, une fois appréhendée la réalité du métier.

Et la conséquence est inquiétante : faute de personnel, certains services ferment ou ne proposent plus qu'une partie de leurs prestations.

Il semble donc indispensable de réaliser un diagnostic de cette situation car les données manquent pour comprendre ce phénomène. Au cœur de ces difficultés, la question de la rémunération mais aussi celle de la représentation des métiers, notamment pour le secteur de la protection de l'enfance et du domicile.

Une autre image doit être développée.

**La transformation des politiques sociales du Loiret : la fin des Maisons du département.**

Le Conseil départemental a décidé de modifier en profondeur l'organisation des 900 travailleurs sociaux pour sortir du fonctionnement en silo et remettre l'usager au cœur du dispositif.

19 équipes pluridisciplinaires composées de 15 à 30 agents vont ainsi être déployées à partir du 8 novembre 2021. Le responsable d'équipe, qui sera l'interlocuteur des associations, désignera un référent de parcours pour chaque usager.

**De la rue au logement : quelles étapes ?**

Le parc d'hébergement a largement augmenté pendant la crise. Il a aujourd'hui atteint un plafond et l'Etat demande au niveau régional de le diminuer de 300 places.

« Il va falloir redéfinir nos priorités. » M. TEXTIER, Responsable du Service Insertion et Protection des Personnes vulnérables, DDETS du Loiret

« Le département est 100 % inclusif et vu tous les publics à gérer, il va y avoir un problème de logement. » Mme LORENZI-BRY, Membre du Bureau de l'URIOPSS

« Comment s'associer pour apporter une réponse de 1er niveau à l'usager et s'appuyer sur l'expertise des associations ? » Mme MARTIN, Vice-présidente de la Commission Emploi, Economie, Ressources humaines et Solidarité territoriale

Parmi les questions soulevées par cette décision, la priorisation des publics, et notamment les personnes menacées d'expulsion, les sortants de logement et les réfugiés.

Aujourd'hui, le modèle change, il est demandé de mettre fin à la démarche en escalier en permettant aux personnes à la rue d'accéder directement à un logement sans passer par un centre d'hébergement.

L'accès au logement adapté n'est pas sans poser de problème. Le parc locatif dans le département du Loiret subit des tensions, notamment au niveau des T1 et T2. L'intermédiation locative devra faire l'objet de financement à la hauteur sinon il ne sera pas

possible de mettre en place l'accompagnement nécessaire. Les bailleurs sociaux doivent être associés, c'est l'objet du nouveau Fonds national d'accompagnement vers et dans le Logement (FNAVDL).



## **Accroissement cohérent des rémunérations et véritable reconnaissance des professionnels et des associations d'action sociale, médico-sociale et de santé : la mobilisation se poursuit**

L'URIOPSS Centre Val de Loire et l'UNIOPSS sont particulièrement mobilisées sur cette question qui fragilise aujourd'hui la capacité des associations à conduire leurs missions d'action sociale, médico-sociale et de santé faute d'une reconnaissance suffisante, notamment financière, de l'ensemble de ses professionnels. Petit rappel des principales démarches engagées ces derniers mois :

- o L'attractivité des métiers du social et de la santé, un sujet au cœur des *Propositions Prioritaires de l'URIOPSS Centre* depuis de nombreuses années.
- o **Une Lettre ouverte du Conseil d'administration de l'URIOPSS à l'attention des décideurs publics, le 25/11/2020 : « L'action sociale, médico-sociale et de santé associative demande : des primes exceptionnelles covid-19 égalitaires / un accroissement des rémunérations des professionnels/ une véritable reconnaissance des associations et des professionnels. »**
- o Le Conseil d'administration de l'UNIOPSS (2/12/2020) étend la démarche initiée par l'URIOPSS Centre au niveau national.
- o Le Président de l'URIOPSS signe une tribune en **juillet 2021** : « **Accroissement cohérent des rémunérations et véritable reconnaissance des professionnels et des associations d'action sociale, médico-sociale et de santé : il y a urgence !** »
- o Un courrier interfédéral et interassociatif (APAJH, APF France Handicap, FEHAP, NEXEM, URIOPSS) du **20/09/2021** sur les « **Conséquences du Ségur de la santé et l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement** » est adressé aux 6 Conseils départementaux de la région Centre Val de Loire.

- o L'un des axes majeurs des *Propositions Prioritaires de l'URIOPSS Centre 2021* de septembre 2021, abordé lors de chacune des rencontres de l'URIOPSS avec les parlementaires et les élus des Conseils départementaux.
- o **Reportage France 3 au 19/20 : Journal télévisé en Centre Val de Loire du 4/10/2021 sur l'action de l'ADMR 37 à la suite duquel l'URIOPSS a été interviewée sur les enjeux des revalorisations salariales et de l'attractivité des métiers.**
- o **Une mobilisation nationale a été organisée à l'initiative du réseau UNIOPSS/URIOPSS le 6 octobre 2021.**
- o **Un courrier interfédéral et interassociatif (CNAPE, Croix Rouge Française, FAS, FEHAP, NEXEM, UNIOPSS) a été adressé au Premier Ministre le 22/11/2021 : il rappelle que « Près d'un demi-million de salariés restent toujours écartés et ignorés du champ de la revalorisation » et la nécessité de « promouvoir globalement l'attractivité des métiers du travail social ».**

La mobilisation se poursuit donc et de nouvelles initiatives seront prises sur ce sujet en région jusqu'à ce que des mesures adaptées soient adoptées aux niveaux national et départemental.

## Formations pour les salariés et bénévoles

**Décembre 2021-Janvier 2022**

*Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes*

N°	Thème	Date	Tarif
11	Maitriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière	10 décembre 2021	295€
1	CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation 	20 janvier 2022	295€
14	Actualités en droit du travail : pour ne rien rater !	17 et 18 janvier 2022 (2 x 3h30)	295€
15	Identifier et maîtriser les droits et obligations de l'association en matière de congés payés et de jours fériés	20 et 21 janvier (3 x 2h)	295€
31	Amorcer une démarche de QVT	27 janvier et 3 février 2022 (2 x3h)	295€



**Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'URIOPSS se réserve le droit de transformer les formations initialement prévues en présentiel en formations à distance**



*Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles  
(programmes sur [uriopss.centre.fr](http://uriopss.centre.fr))*

Prochaines formations en 2022 : n'hésitez pas à consulter notre site internet

<b>N°33</b> Entretiens annuels, entretiens professionnels : Identifier les obligations et les enjeux	<b>1.5 jours</b>	<b>1er décembre 2021</b> (visio 3h30—9h à 12h30)
		<b>+ 2 décembre (présentiel)</b> 9h-12h30 / 13h30-17h

**Intervenant :** Raphaëlle MERLET, chargée de missions et de conseils en Ressources Humaines et Politiques médico-sociales à l'URIOPSS Pays de la Loire

**Coût :** 450 €

**Public/Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, Chefs de service ou toute personne en charge de conduire les entretiens annuels et professionnels.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :**

- Une séquence de 3h en classe virtuelle (via l'outil TEAMS) et une journée en présentiel de 7h.
- Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques
- Etudes de cas ; méthodes d'animation participative
- Vidéo projection ; support envoyé par mail après la formation
- Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM  
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Effectif minimum :** 3 personnes

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Lieu / Outil :** Orléans + TEAMS

**Programme**

► **Une séquence de 3h en distanciel**

Introduction : Les éléments de contexte / L'organisation associative / La fonction RH  
 Les enjeux des entretiens et leurs liens avec les autres outils RH

**Partie 1. La distinction entre l'entretien professionnel et l'entretien annuel**

L'entretien professionnel / L'entretien professionnel, une obligation légale /  
 Les autres entretiens professionnels obligatoires / Les dispositions conventionnelles / L'entretien annuel / La notion d'évaluation / Le cadre légal : entretien facultatif et pouvoir de direction de l'employeur / Les objectifs et le contenu de l'entretien annuel

► **Une journée de 7h en présentiel à Orléans**

**Partie 2. Les conditions de réussite d'un entretien**

Les étapes de l'entretien / Identifier les étapes de l'entretien / Répondre aux questions préalables : pourquoi ? par qui ? qui ? comment ? où ? quand ?  
 Identifier les enjeux de chacun et comprendre les craintes et les attentes de chacun / Préparer l'entretien / La mise en œuvre du dispositif / Quels outils choisir et comment les utiliser ? / Construire une trame d'entretien et des critères d'appréciation / La préparation du(de la) responsable/manager  
 La préparation du(de la) salarié / Conduire l'entretien / Créer un climat de confiance / L'accueil / La conduite de l'entretien / Adopter une attitude constructive / Gérer les incidents / Conclure l'entretien / Définir des objectifs et valider un plan d'actions et des engagements réciproques / Organiser le suivi du plan d'actions / Sécuriser le suivi de l'entretien professionnel et du bilan à 6 ans / Les suites à donner à l'entretien / Exploitation des résultats des entretiens et articulation avec les autres outils (plan de développement des compétences, GPEC...) / Entretiens, données et RGPD  
 Conclusion : synthèse

**Objectifs pédagogiques**

- Définir le cadre légal et réglementaire de l'entretien professionnel et de l'entretien annuel
- Savoir distinguer l'entretien professionnel et l'entretien annuel
- Savoir utiliser l'un ou l'autre dispositif selon le projet associatif
- Comprendre les enjeux des entretiens pour la structure et pour les salariés et leur lien avec les autres outils RH

<b>N°11</b> <b>Maitriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière</b>	<b>1 jour</b>	<b>10 décembre 2021</b> <b>9h-12h30 / 13h30-17h</b>
--	---------------	--

**Intervenant :** Jacques Prieto,  
Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS centre

**Coût :** 295 €

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs ou toute personne en charge du suivi budgétaire et financier.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :**

Formation en présentiel.  
Apports théoriques complétés par les retours d'expérience de l'intervenant.  
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation : Quiz  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Lieu :** Orléans

**Programme**

**Le fonctionnement budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux**

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les mécanismes de la tarification
- La procédure budgétaire
- L'élaboration du compte administratif
- Suivi et pilotage budgétaire
- La procédure EPRD/ERRD

**L'analyse financière d'une association :**

- Le bilan : une approche patrimoniale et financière
- Les grandes masses du bilan financier : fonds de roulement, besoins en fonds de roulement et trésorerie
- Présentation et analyse du bilan financier (ratios, tableau de variation des flux de trésorerie)

**Objectifs pédagogiques**

- Disposer d'une information claire sur l'élaboration des propositions budgétaires jusqu'à la réalisation du compte administratif, et l'impact du passage à la procédure EPRD
- Comprendre les enjeux du diagnostic de la situation financière d'une association
- Négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement

N°1

## CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation

1 jour

20 janvier 2022  
9h-12h30 / 13h30-17h

**Intervenant :** Jacques PRIETO, Conseiller technique gestion-tarifification-coopération à l'URIOPSS Centre

**Coût :** 295 €

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel  
Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques à partir d'un modèle de CPOM. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

### Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d'identifier les attentes en amont et d'évaluer les questions restées en suspens en aval.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Effectif minimum :** 3 personnes

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Lieu :** Orléans

### Programme

- Les bases légales et réglementaires : démarche volontaire ou imposée ?
  - o Evolution du cadre juridique
  - o Le CPOM : un contrat entre l'association et un ou plusieurs financeurs :
    - Pluri-annualité
    - Pluri-établissements
- La clarification des objectifs à contractualiser et la place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas : volet stratégique du CPOM.
  - o Les grandes étapes d'élaboration d'un CPOM
  - o Les outils nécessaires à la préparation et la négociation d'un CPOM
  - o Le diagnostic préalable
    - La gestion des ressources humaines
    - Les objectifs budgétaires et financiers
- La contractualisation
  - o Contenu et structuration d'un CPOM
  - o Comment passer de l'état des lieux aux fiches actions (déterminer les valeurs cibles)
  - o Les points incontournables
- Un budget pour 5 Ans : l'EPRD
  - o Réactualisation du budget : comment déterminer le BBZ (budget base « 0 »)
  - o Les 3 derniers comptes administratifs : base de référence
  - o La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements)
  - o L'EPRD : le cadre budgétaire et financier du CPOM
  - o Les indicateurs clés d'analyse financière

### Objectifs pédagogiques

- Permettre au participant de disposer d'une information claire sur le Contrat Pluriannuel (pluri-établissements), voire pluri-financeurs (CPOM Tripartite) d'Objectifs et de Moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets.
- Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui peut remplacer, voire supprimer les procédures budgétaires classiques.
- Appréhender les avantages et inconvénients ainsi que les zones de vigilances de cette démarche

## N°14 Actualités en droit du travail : pour ne rien rater !

1 jour

17 et 18 janvier 2022  
9h—12h30

### Intervenant :

Maitre Louis-Philippe BICHON  
Avocat conseil en droit social

Coût : 295 €

### Public /Prérequis et modalités d'accès

à la formation : Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines, Juristes

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

Modalités pédagogiques : Formation en distanciel. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis par mail

Mise en perspective des nouvelles règles avec la réglementation précédente.

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

### Modalités d'évaluation :

- Evaluation des acquis en cours de formation : mises en situation
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

Outil : Teams

### Programme

Le programme de cette formation est actualisé tout au long de l'année, afin de proposer un programme de formation présentant les dernières nouveautés réglementaires impactant les ressources humaines.

Version au 20/04/2020:

- 1 - Les règles impactant l'exécution du contrat de travail
  - les aides à l'embauche
  - les clauses du CDI
  - la gestion du CDD
  - l'organisation des horaires de travail
- 2 - Les nouveaux textes du droit du travail
  - l'actualité des obligations légales
  - l'impact sur les relations individuelles et collectives
- 3 - L'actualité jurisprudentielle
  - sélection des décisions impactant directement la gestion des ressources humaines
  - rappel des règles précisées par la jurisprudence
- 4 - Les textes en projet : présentation et anticipation

### Objectifs pédagogiques

- Analyser l'actualité législative et jurisprudentielle en matière de droit du travail
- Actualiser les connaissances
- Articuler les lois nouvelles et les accords collectifs
- Répondre à des questions sur l'application concrète des réformes

<b>N°15 Identifier et maîtriser les droits et obligations de l'association en matière de congés payés et de jours fériés</b>	1 jour	<b>20 janvier 2022</b> 9h-11h + 15h-17h <b>et 21 janvier 2022</b> 15h-17h

**Intervenant :** Jérôme TOURET,  
Conseillère technique à l'URIOPSS  
Centre

**Coût :** 295€

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, responsables des ressources humaines et tout autre cadre de direction en charge de la gestion des CP et jours fériés.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :**

Formation en distanciel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.  
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier  
Exercices pratiques avec corrigé  
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation : QCM final et cas pratiques  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Effectif minimum :** 3 personnes

**Capacité maximum :** 10-12 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Outil :** Teams

**Programme**

**- CONGES PAYES**

**Droit à congé**

•Bénéficiaires •Ouverture du droit à congé •Exercice du droit à congé

**Durée du congé légal**

•Calcul de la durée •Congés supplémentaires

**Organisation des départs en congé**

•Période de congé •Dates de départ •Fermeture de l'établissement •Anticipation des congés •Report des congés

**Prise des congés**

•Décompte •Fractionnement •5ème semaine

**Événement pendant les congés**

•Maladie et accident de travail •Préavis •Grève •Congé parental •Événements familiaux

**Indemnisation des congés payés**

•Indemnité de congés payés •Indemnité compensatrice de congés payés

**Sanctions**

**- JOURS FERIES**

- Définition
- Le 1er mai
- Les autres jours fériés
- la journée de solidarité
- Incidence des jours fériés sur les congés payés
- Les ponts

**Objectifs pédagogiques**

- Maîtriser la gestion des congés payés et des jours fériés au regard des dispositions légales et conventionnelles
- Maîtriser le calcul des droits à congés payés
- Maîtriser les modalités de prise de congés et de jours fériés
- Maîtriser le décompte des congés payés.
- Maîtriser les calculs des indemnités liées aux congés payés et aux jours fériés

N° 31

## Sensibilisation à la démarche Qualité de vie au travail

7 heures

27 janvier 2022  
& 3 février 2022  
de 9h à 12h  
(+1h à définir)

**INTERVENANT :** Laetitia COURTIN,  
Conseillère Technique à l'URIOPSS Occi-  
tanie

**COÛT :** 295€

### PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION:

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro (la webcam est optionnelle). Un contact vous sera adressé afin de vous aider si vous rencontrez des problèmes techniques lors de la connexion.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

**Formation en distanciel.**

**Une attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

### MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation**
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**Effectif minimum :** 3 personnes

**Capacité maximum :** 12 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Outil :** TEAMS

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- \* **Comprendre la démarche QVT et ses étapes**
- \* **Découvrir, mettre en pratique et s'appropriier les outils QVT**
- \* **Savoir pérenniser une démarche QVT**
- \* **Cultiver l'échange et l'entraide entre les participants**
- \* **Articuler dialogue social et dialogue professionnel**

### PROGRAMME :

#### Origines, enjeux et objectifs de la démarche QVT

##### **Etape 1 : Le cadrage de la démarche**

Articuler enjeux associatifs et enjeux sociaux

Mettre en place un COPIL QVT

##### **Etape 2 : Poser un diagnostic QVT**

Principes et objectifs

Outils

Identifier axes d'amélioration /d'innovation

### DEROULEMENT :

**séquence 1 - classe virtuelle via l'outil TEAMS :**  
**27 janvier 2022 9h- 12h**

**séquence 2 - classe virtuelle via l'outil TEAMS :**  
**3 février 2022 9h- 12h**

**séquence 3 -1 heure de débriefing en visio**  
**date à définir avec les participants**

Ce document est à photocopier autant de fois que nécessaire – un bulletin d'inscription par stage

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2021

### Organisme :

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

Nom, prénom et fonction du Responsable : **(obligatoire)** .....

Mail du Responsable : **(obligatoire)** .....

Numéro d'adhérent : CC

### Stagiaire(s) :

◆ Nom et prénom : .....

Fonction : ..... Mail :

◆ Nom et prénom : .....

Fonction : ..... Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière : .....

### Inscription au stage : Intitulé

N° ..... Date(s) .....

Coût ..... X nombre de personne(s) Coût total = ..... €

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin d'inscription

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ? .....

### Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO)

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

#### Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, 45 000 ORLEANS.

- Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations, conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité de ce traitement est l'adaptation de la formation au public.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement.
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à ..... le .....

Signature de l'employeur

URIOPSS Centre  
29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr



# Quand la culture participe à la vie des établissements : regards croisés sur la mise en œuvre de projets artistiques dans le cadre de l'appel à projet Culture Santé

## Le programme Culture Santé

Le protocole Culture Santé en région Centre-Val de Loire s'inscrit dans le cadre de la politique interministérielle initiée en 1999 et renouvelée en 2010 par la convention nationale Culture Santé entre le Ministère de la Santé et le Ministère de la Culture. Cette politique publique est déclinée en région par les DRAC et les ARS qui définissent conjointement leurs axes et leurs priorités.

La DRAC et l'ARS ont réaffirmé en novembre 2020 leur engagement conjoint en faveur de l'accessibilité et de la participation à la vie culturelle des usagers de santé. La convention Culture Santé 2020-2023 vise à favoriser et soutenir :

- les expérimentations et coopérations intersectorielles approfondies ;
- les politiques culturelles des établissements de santé et médico-sociaux ;
- les politiques inclusives et les dispositifs d'accessibilité des structures culturelles et artistiques.

Le protocole Culture Santé ne s'inscrit pas dans une perspective d'art-thérapie, mais relève d'une démarche transversale relative au prendre soin, à la place et au droit des usagers. L'art et la culture sont indissociables d'un parcours de vie, ils génèrent par leur principe sensible et créateur le développement de l'imaginaire, l'ouverture au monde et aux autres, ainsi que la prise en compte de la personne dans son intégralité et dans le respect de sa dimension existentielle. La pratique artistique offre des espaces de valorisation et donne forme, de manière sensible, à l'expression des personnes. Elle est facteur de participation et de contribution sociale.

## L'appel à candidature annuel

Dans ce cadre, l'ARS et la DRAC soutiennent chaque année des projets culturels et artistiques portés par des

établissements de santé et médico-sociaux dont l'activité repose sous l'autorité administrative et de financement de l'ARS.

Ces projets sont conduits par des artistes professionnels avec les patients, les résidents, les proches, les personnels des établissements... Une démarche qui favorise la participation culturelle et artistique des usagers de la santé, et contribue à l'ouverture des établissements, à la transformation des représentations sur le handicap, la maladie, la vieillesse...

Des rencontres sensibles et créatives qui touchent à tous les domaines artistiques, portées conjointement par des établissements de santé et leurs partenaires culturels et artistiques.

L'Appel à candidature a permis de soutenir 307 projets depuis 2012 dont 110 depuis 2020.

L'appel à candidatures Culture Santé 2022 est en ligne jusqu'au 7 décembre 2021 sur les sites de la [DRAC](#) et de l'[ARS](#).



### Un poste ressource de chargée de mission

Depuis sa création en septembre 2016, la chargée de mission Culture Santé intervient en ingénierie d'appui mutualisée pour accompagner les établissements et services de santé de la région Centre Val-de-Loire dans le développement de leur

projets et partenariats culturels.

La chargée de mission structure et anime le réseau régional Culture Santé autour d'espaces et d'outils d'interconnaissance, de partages de ressources, d'information et d'analyse des pratiques.

**Contact:** Marianne Vigneulle - [marianne.vigneulle@chr-orleans.fr](mailto:marianne.vigneulle@chr-orleans.fr) - 02 38 61 30 47 - 07 70 13 62 19

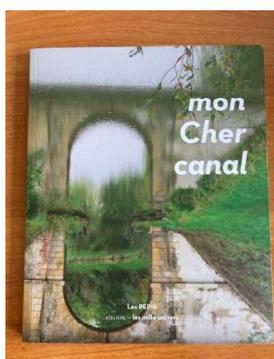
## Mon Cher canal



Les PEP18 ont à cœur de développer les activités artistiques et culturelles dans ses établissements et encourage l'inclusion des personnes par des activités sociales, culturelles, artistiques en y incluant l'ensemble des professionnels des usagers et des familles.

La dimension culturelle est incluse dans le projet de vie des personnes accueillies, un référent culturel a donc été recruté avec l'accord de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire pour développer des projets culturels couvrant autant que possible l'ensemble des champs artistiques et culturels : spectacle vivant, architecture, patrimoine, arts plastiques, musées, livre, cinéma, musique, pratiques numériques.

Il a pour aussi la mission de créer et nouer des partenariats culturels, institutionnels avec les différents acteurs professionnels, rechercher les subventions publiques ou privées, répondre aux appels à projets et notamment celui proposé par la DRAC et l'ARS via le dispositif Culture et santé. La vie culturelle des personnes que nous accueillons s'en trouve particulièrement enrichie, elles peuvent ainsi faire valoir leur « droit à la culture ».



« Mon Cher canal » est le fruit d'une rencontre avec Sophie Vivier en poste au Service Patrimoine et Inventaire (SPI) de la Région Centre-Val de Loire et du désir commun de valoriser le patrimoine fluvial du canal de Berry dont les nom-

breux ouvrages d'art, particulièrement photographiques, ponctuent cet itinéraire : ponts, écluses, déversoirs, maisons des éclusiers, barrages...



Un partenariat avec le Relais 18 semblait évidemment du fait qu'il était déjà en lien avec les PEP18 dans le domaine de formation sur l'illettrisme.

Le projet a ensuite été présenté aux usagers des établissements afin d'évaluer leurs envies et leurs motivations.

Les PEP18 et le SPI, se sont associés via une convention pour proposer aux adolescents de l'IME (Institut Médico-Educatif) de St-Amand-Montrond, établissement des PEP18 en situation de handicap mental et aux adultes du Relais 18 de Bourges en situation de précarité sociale de participer respectivement à un atelier photo et à un atelier vidéo dans le cadre d'un projet inter associatif.

Accompagné par une photographe professionnelle, Vanessa LAMORLETTE-PINGUARD, en poste au SPI, ils ont cheminé le long du canal de Berry sur 13 sites pour photographier avec leur propre regard les différents ouvrages patrimoniaux et mettre en avant la spécificité des différents sites pour permettre à chacun de prendre conscience de la notion de Patrimoine. D'autre part, la photographie a cet avantage de pouvoir être tantôt un outil de collecte tantôt un médium propice à la création en groupe (mises en scène, partage d'images, etc.). Dans ce projet nous avons partagé la photographie avec d'autres médiums : la vidéo, le son.



Le vidéaste, Hervé BEZET a accompagné le groupe d'adultes pour la réalisation d'un road movie qui a pour toile de fond principale une thématique patrimoniale, complétés par des archives filmiques prêtées

par Ciclic Centre-Val de Loire.

Il s'agissait de découvrir un territoire, ses richesses et de construire une histoire commune et s'égarer parfois sur les sentiers de l'imaginaire et de la poésie afin de rendre peut-être le patrimoine moins effrayant ou figé.

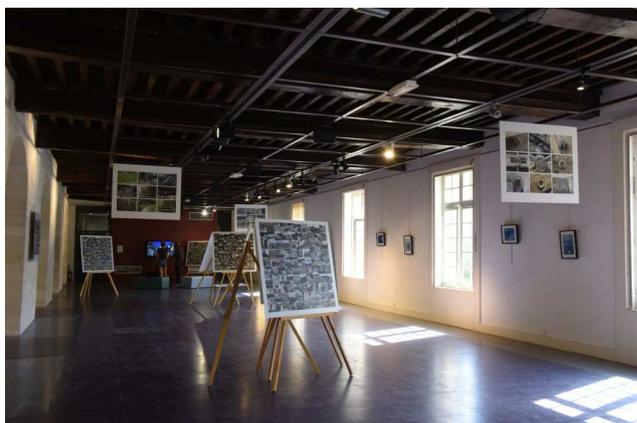
Ces "traces filmiques" utilisées comme matière de création ont été associées aux photographies monochromes.

Les ateliers se sont déroulés tous les mardis en partant le matin avec 2 minibus + 1 du Relais pour se rendre sur les lieux à photographier, déjeuner sur place tous ensemble et l'après-midi quand cela était possible visite de lieux culturels : Musée Lallemand, Parc floral d'Apremont-sur-Allier, CIAP etc...).

Pendant la crise sanitaire il ne fut pas possible de se réunir en intérieur avec l'équipe du Relais, aussi quelques visio permettaient aux 2 groupes de rester en contact et d'observer les activités de chacun. Malgré quelques contraintes, fermetures d'établissements nous empêchant les visites, le projet a pu être mené à terme.

Un projet inter associatif et intergénérationnel comme celui-ci aura permis aux participants des 2 groupes d'évoluer, de développer de nouvelles compétences au travers d'un collectif, de grandir au contact de l'autre, mais aussi de favoriser l'interaction sociale par la rencontre d'usagers qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer.

La restitution de ce projet se fait par le biais d'une exposition photographique itinérante et par la diffusion de la vidéo sur tous les sites qui ont accueillis les prises de vues ce qui permettra de faire vivre ce projet jusqu'en 2023 en donnant l'occasion aux participants de continuer à se retrouver sur les lieux d'exposition, de participer à l'accrochage des œuvres et d'assurer la médiation auprès du public.



La sélection de ce projet au festival « C'est pas du luxe » à Avignon a permis au groupe de se retrouver pendant 3 jours, de resserrer les liens déjà existants entre eux et de s'apprécier dans un contexte de détente.

L'enthousiasme et la fierté de leur travaux artistiques, l'envie de continuer et même de participer à un autre projet de ce type fait partie de leurs demandes.

Ce fut une belle aventure humaine et artistique et une expérience enrichissante sur le plan historique, géographique, technique et culturelle qui s'inscrit parfaitement dans les valeurs des PEP18 car l'accès à la culture n'est pas seulement un droit, mais une nécessité pour les usagers comme pour chacun d'entre nous, offrant ainsi une ouverture sur le monde, une source d'épanouissement personnel...



Daniel PISSONDES, Référent culturel PEP 18



## Qu'est-ce qui vous a plu en participant au projet « Mon Cher Canal » ?



Kelly BATARD 18 ans

J'ai adoré le projet canal. Découvrir le monde autour de nous. Travailler avec l'équipe du projet Vanessa (Photographe), Hervé (réalisateur), Erwin et les adultes du RELAIS 18, Daniel (Référént Culturel) ainsi que les adultes de l'IME.  
J'ai adoré notre voyage à Avignon pour l'exposition au festival « C'EST PAS DU LUXE »



Estelle AUBERT 18 ans

J'ai bien aimé prendre des photos de la nature et du canal.



Tommy MAILLET 18 ans

J'ai bien aimé le projet « Mon Cher Canal ». J'ai appris beaucoup de trucs (comment fonctionne une écluse, une grue de livraison pour péniche...). J'ai bien aimé prendre des photos sur des détails, des reflets....  
J'ai bien aimé le séjour à Avignon. Cela m'a fait sortir de mon établissement, et m'a permis de pouvoir partager cela avec mes éducateurs.

Cédric Chantier 18 ans

Ce projet nous a sortis du monde de l'IME. Notre exposition au festival « C'est pas du LUXE » m'a beaucoup plu.  
J'ai aimé notre séjour  
J'ai aimé toutes les sorties avec le RELAIS 18  
J'ai aimé le travail autour de la photo accompagnée par notre photographe professionnelle Vanessa.  
Très bon projet à Refaire.



Valentin Truffy 18 ans

J'ai bien aimé toutes les sorties que nous avons faites autour des écluses. Les visites culturelles autour du Canal de Berry.  
J'ai bien aimé quand nous sommes partis à AVIGNON.  
J'ai bien aimé l'exposition au festival « C'EST PAS DU LUXE »

## Emaux et Merveilles



**A i d a p h i** Cette histoire a commencé en juin 2019, il pleuvait et je participais à l'installation

d'une exposition de sculptures dans les jardins du château de Mosny (37) dans le cadre de la « journée des jardins » organisée par la DRAC.

J'ai fait la connaissance de Fabrice Aliaga, qui est sculpteur/céramiste et habite à Vineuil (41) là où est implanté le Foyer d'Accueil Médicalisé les Rêveries où je travaille !

J'ai aimé tout de suite son travail !

La pluie rendant l'exercice d'installation moins agréable, on a beaucoup discuté pour se donner du courage, de l'espoir pour la météo du week end, faire connaissance. Il m'a parlé des ateliers qu'il faisait avec d'autres structures proches de Vineuil (ITEP de St Bohaire, l'IME des Grouets, la clinique psychiatrique de Saumery...)

J'ai eu envie de partager avec les personnes accueillies aux Rêveries !! Notre programme d'activités est déjà chargé et nos engagements financiers importants, je passe régulièrement du temps à répondre à des appels à projets, à chercher des financements pour faire des activités différentes, (mais souvent plus chères ex. le cirque, la plongée).

Par contre répondre à un appel à projets ARS/DRAC donne une dimension artistique et culturelle qui met davantage la pression sur la qualité du projet à présenter et la qualité de sa réalisation.

Du fait que Fabrice travaille déjà avec des personnes en situation de handicap facilite la possibilité de monter un projet ensemble, je peux penser qu'il n'aura pas peur de certains comportements qualifier parfois de « bizarres ». L'enjeu est souvent là, rencontrer l'intervenant qui sera à l'aise avec les symptômes de l'autisme, et saura les dépasser pour réaliser un projet commun.

L'équipe des Rêveries est partante, évidemment ! Les personnes accueillies sont souvent prêtes à accepter nos propositions car nous les accompagnons avec soin dans des expériences à l'extérieur du foyer, nous travaillons ensemble depuis plusieurs années maintenant elles savent qu'elles peuvent nous faire confiance que nous ne cherchons pas à les mettre en danger.

Le 1<sup>er</sup> projet « **d'Emaux et merveilles** » est validé par l'ARS/DRAC dans le cadre de l'appel à projets Culture et Santé à l'automne 2019 pour un commencement en janvier 2020.

L'idée est simple !

Ça se passe dans l'atelier de Fabrice Aliaga pour se

mettre en condition et bénéficier de beaucoup d'outils, avec des personnes qui seraient intéressées de partager du temps (Fabrice a des élèves retraités curieux de rencontres), pour construire une œuvre de grande taille (totem, tableau mural...) à exposer dans un lieu en vue de la ville (intérieur ou extérieur de la mairie de Vineuil par exemple).

L'équipe des Rêveries propose à quelques personnes artistes connues pour leurs capacités à créer et à partager sans être trop angoissées. Quelques professionnels sont d'emblée partants, je serai la référente du projet et y participerai le plus souvent possible, en fonction de mes autres obligations.

Nous commençons fin janvier 2020, avec un calendrier hors vacances scolaires, tous les mercredis matin 10h/11h30 pour avoir le temps de faire, de regarder, de boire un café, de discuter de ce qu'on a fait, de ce qu'on va faire...

Nous commençons seuls pour permettre aux personnes accueillies aux Rêveries de s'habituer au lieu, de s'habituer à Fabrice, de s'habituer à manipuler de l'argile, à se sentir bien avant de rencontrer des inconnus.

Il se trouve aussi que tous les premiers candidats n'étaient plus autant disponibles, il y a les petits enfants, il y a ...plein d'empêchements qui viennent raconter la difficulté de rencontrer des personnes artistes « en vrai »....

« Rencontre comme curiosité

Comme le mot étranger

Comme le mot autre

Comme le mot inquiétant

Comme le mot différent

Déstabilisant

Le mot rencontre exige un dépassement

La rencontre est inconfortable puisqu'on ne *rencontre* que ce qui nous est étranger inconnu

Rencontre n'est pas retrouvaille et l'on ne retrouve que ce que l'on a déjà connu »

Wajdi MOUAWAD (auteur, metteur en scène, plasticien, acteur)

Evidemment en mars 2020 tout s'arrête !

On est confiné aux Rêveries, certains résidents restent en famille il ne se passe plus rien.

Après le 1<sup>er</sup> confinement ; les personnes en situation de handicap ont pu reprendre des activités de loisirs, thérapeutiques, socialisantes avec des protocoles sanitaires stricts. Il était urgent pour elles, pour nous de pouvoir ressortir, revoir des gens. La situation de confinement a pu renforcer des processus de repli autistique, l'opportunité de reprendre la sculpture était précieuse.

Nous avons pu retrouver le chemin de l'atelier, mais là

il n'était pas question de partager avec d'autres personnes. L'espace est petit, 2 résidents/ 1 professionnel des Rêveries/ le sculpteur, on était au maximum !

Les protocoles posés, les contraintes acceptées, nous avons repris le modelage avec enthousiasme. Bien sûr ce n'était plus tout à fait le projet d'origine mais chacun avait

besoin de cet espace de création, de rencontre à l'extérieur du foyer.

Les premières pièces sorties des braises (cuisson au feu de bois), ont été émaillées, chacun y allant de sa couleur... Guillaume a profité de mettre du bleu partout et Fanny se montra plus audacieuse !

2<sup>ème</sup> cuisson ! Nous sommes bluffés ! Les personnes accueillies admirent leurs réalisations, parfois cela semble difficile pour elles de reconnaître les pièces réalisées avant les cuissons, surtout la différence entre l'étape : émailler (choix des couleurs avant cuisson) et l'étape : sortie du four où les émaux sont étincelants !



breuses pièces plus belles les unes que les autres ! Nous parlons Art Brut, et commençons à rêver d'exposer ce travail. Il nous est apparu, Fabrice, les professionnels des Rêveries, les parents qui venaient au foyer et pouvaient voir ce qui a été fait, qu'il était important que tout cela sorte de nos murs ! On ne pouvait pas garder de telles œuvres dans notre circuit restreint

### **Il fallait donner à voir.**

Cette démarche s'inscrit dans notre projet d'établissement, illustre la loi 2005, d'accès à la culture. Même si notre projet d'origine bougeait, nous restions dans un projet d'ouverture et de partage.

Fin 2020, nous avons été contactés par la propriétaire d'un espace d'exposition d'art contemporain de Tours qui proposait de faire une exposition des œuvres Sculptures/Peintures réalisés aux Rêveries. (L'atelier Peinture est actif depuis l'ouverture en 2014, et de nombreuses réalisations ornent les murs du foyer, cette idée a tout de suite enthousiasmé les peintres!!).

L'évolution de ce projet a été discutée en équipe pluridisciplinaire puis lors d'un conseil de la vie sociale. Nous avons créé l'association Happ'Art Etre composée de parents (représentants légaux des personnes accueillies), de professionnels des Rêveries, d'artistes, son objet est de valoriser les réalisations, créer des événements pour donner à voir l'expression artistique des personnes autistes, hors les murs.

L'équipe a été sensible à cette ouverture sur la cité qui raconte aussi son travail, sa façon d'accompagner les personnes autistes, de les mettre en valeur...

Le projet d'Emaux et Merveilles s'est poursuivi début 2021, sur les 15 personnes accueillies aux Rêveries au moins 12 ont participé à l'atelier Sculpture. Les



Nous rentrons au foyer avec les réalisations et cela donne envie à d'autres personnes d'aller faire de la sculpture ! Durant plusieurs semaines des résidents différents pourront s'essayer, favorisant les rencontres, les expérimentations...

La pièce collective s'élabore mais aussi de nom-

séances ont eu lieu à l'atelier ou dans le jardin des Rêveries cet été. Au fil des séances, nous avons pu repérer les personnes qui préfèrent modeler, celles qui préfèrent émailler, celles qui s'attachent à leur réalisation ou pas du tout.

Ce travail de groupe a été très actif et nous avons pu présenter une exposition de qualité du 16 juin au 8 septembre 2021 à l'espace Nanza à Tours.

La plupart des familles ont pu aller visiter cette exposition. Le public et les acheteurs ont été au rendez-vous.

Dans la foulée le collectif Happ'Art Etre a pu présenter une nouvelle expo lors du festival Art'zyth de Vineuil les 25/26 septembre 2021. Il est devenu « artiste permanent » chez Nanza.

Pendant ce temps les idées fleurissent et nous répondons à un nouvel appel à projets Culture et Santé en juillet, qui est accepté et nous commençons maintenant un nouveau partenariat avec le centre social la Chrysalide de Vineuil « le musée mobile des petits plaisirs partagés » et Fabrice Aliaga of course !

Dans les locaux de la Chrysalide, personnes autistes et usagers du centre social se retrouveront une fois par semaine autour d'activités artistiques (peinture, collage, modelage, mosaïque...), pour embellir et transformer une armoire en musée mobile....

Là encore la rencontre et le partage sont maîtres mots. Ce musée mobile pourra se promener dans les différents points culturels de l'agglomération du blaisois et dans des structures intéressées (réseau Culture et Santé du Loir et Cher par exemple)

Les projets artistiques nous permettent de sortir du foyer et de rencontrer des personnes différentes, de croiser les regards sur les personnes accueillies, sur ce que l'on peut partager, et créer ensemble...

Le 1<sup>er</sup> projet a été facile à préparer et à mettre en œuvre car Fabrice Aliaga a été tout de suite partie prenante et investi, facilitateur ...

Le 2<sup>ème</sup> a été un peu plus difficile car nos partenaires étaient séduits par le projet mais n'ont pas aidé au montage de dossier (signature du projet le dernier jour de dépôt...petit stress !!).

Avant de commencer concrètement, nous sommes confrontés à quelques résistances dans la rencontre des personnes autistes, mais les professionnels des Rêveries sont habitués et sauront accompagner ce mouvement et favoriser l'ambiance conviviale nécessaire.

De nouveaux professionnels s'inscrivent sur ce projet. Pour les personnes accueillies, ce type de projet quand il peut prendre l'ampleur de celui-ci, favorise des possibilités variées d'expressions, de créations. La plupart des personnes accueillies aux Rêveries n'ont pas ou peu accès au langage verbal, ne pas parler n'entraîne pas : ne pas entendre, ne pas comprendre,

ne pas participer à la vie du monde :

## **C'est l'habiter autrement.**

Notre regard de professionnel du quotidien change, nous pouvons admirer les œuvres, les compétences artistiques et nous décentrer des troubles habituels.... Heureusement des endroits leurs permettent de prendre d'autres places, laisser parler leurs mains, laisser parler leur corps, laisser parler leur regard.

Ces projets possibles grâce à l'aide financière et le soutien de l'ARS/DRAC promeuvent leurs créations, voient et donnent à voir ce qu'elles sont, ce qu'elles apportent, aident à changer les regards.

Ces projets continuent leur chemin, et ces rencontres artistiques ont fait éclore d'autre idée !

Début novembre 2021 nous ouvrons un centre d'art contemporain inclusif à Blois ! C'est-à-dire ?

Nous avons créé une autre association « le GOUT des AUTRES » pour développer ce projet : organiser des expositions professionnelles, des événements, animer des ateliers artistiques dans un lieu ouvert à tous !

Où les élèves de Fabrice (et d'autres artistes) pourront venir participer à des ateliers, mais aussi exposer.

Où le collectif Happ'Art Etre pourra avoir un espace permanent d'exposition à Blois, de ses peintures et sculptures....(ouverture à d'autres établissements).

Où de nouveaux possibles s'offriront à nous !

## **Rencontrer la différence et l'Apprécier !**

Véronique BEAUCHET,

cheffe de service Accueil de jour/FAM les Rêveries

120 rue Jacquard 41350 Vineuil. Tél 02 54 44 10 83

## Perspectives : voix-corps et handicap



Françoise Alizon  
Vice-présidente de l'APHL



*Pourquoi cet appel à projet et dans quel cadre s'inscrit le projet ?*

### La politique culturelle à l'APHL

L'APHL a inscrit la culture dans son projet associatif de façon formalisée depuis 2018 :

#### L'accès à l'art sous toutes ses formes doit être possible

« Notre impératif, faire s'ouvrir grand le champ des possibles culturels au sein de l'APHL pour soutenir les personnes accompagnées dans leurs désirs d'inscription et de participation à notre perpétuel chantier du vivre ensemble.

Faire aussi s'ouvrir grandes les portes des établissements pour y faire entrer des partenaires aussi nombreux et divers que possibles, mais aussi pour en faire sortir les personnes accueillies dans le respect attentif de leurs désirs et de leurs volontés. » Dominique Lorenzi, Vice-Présidente de l'APHL

Depuis, l'APHL en a fait une priorité et a créé en 2020 une Commission associative Culture et a intégré un volet culture au sein du CPOM 2022-2026 venant ainsi renforcer cette volonté et permettant également :

- de mettre en lumière la richesse des actions conduites par les encadrants dans les établissements
- de s'enrichir des expériences des uns des autres
- de développer des partenariats vers de nouvelles formes de culture et donner une visibilité au sein de notre société des potentialités des personnes accompagnées.

### Le projet Culture Santé « Perspectives : voix-corps et handicap »

Au démarrage il y a,  
un partenaire : Ensemble Perspectives et Geoffroy

Heurard et des ateliers chant dans 2 établissements.

puis,

un atelier danse dans un établissement avec Dans'Handi et Aliénor Delpy qui, donne des cours de danse à des personnes en situation de handicap et de danse inclusive, monte des créations chorégraphiques inclusives permettant de favoriser les échanges entre personnes valides et en situation de handicap.

enfin,

lors d'un contact avec Raïssa Kim du CCNO, la découverte de préoccupations communes tant par rapport au public en situation de handicap que dans le lien entre la voix et le corps et donc le chant et la danse.

Une aventure prometteuse de belles rencontres démarre ainsi entre des artistes, des personnes en situation de handicap et des salariés avec un porte ouverte vers des découvertes permettant d'enrichir son expérience, de vivre une expérience différente entre la voix et corps.

et pour finir, s'impose :

- le souhait de fixer, valoriser, transmettre et échanger autour des expériences vécues avec la réalisation de reportages vidéo conduite par Mathieu Maillard de la société C'TOUT'VU
- de permettre à des personnes accompagnées et des salariés d'être acteur du projet de tournage et de monter en compétence en participant à des ateliers « Découverte du tournage et de la réalisation vidéo ».



### Difficulté rencontrée et point positif

La difficulté rencontrée réside dans le démarrage du projet qui regroupe 4 partenaires, l'APHL et ses 5 établissements est évidemment l'articulation des contraintes de chacun et le calage des actions dans un

calendrier commun.

Les points positifs : Le plaisir de la découverte est visible sur certains visages. Certains l'ont exprimé au sein de leur établissement.

### Les bénéficiaires :

Un autre regard sur la danse voire le désir de se lancer pour certains.

Par la suite une envie de venir au CCNO notamment lors des répétitions publiques.

Peut-être que les participants aux ateliers vidéo pourront communiquer sur les événements des établissements et des projets qui y sont conduits mais également lors d'événements dans la cité.

Les ateliers chant et danse qui fonctionnent actuellement de façon autonome devraient connaître des connexions et ainsi un enrichissement mutuel.

Mais beaucoup de choses restent de l'ordre de l'inconnu, de l'inattendu, et parfois cela donne de précieuses pépites. Il faut juste les attraper au vol, les capitaliser au fur et à mesure pour ne pas les perdre, qu'elles ne passent pas inaperçues et pouvoir ainsi les exploiter.

Françoise Alizon



Geoffroy Heurard



### Présentation de l'Ensemble Perspectives : Un engagement sincère porté par une démarche personnelle

Baryton-basse, Geoffroy Heurard se forme au CNS-MDP et à l'Universität für Musik und darstellende Kunst de Vienne (Autriche). Il chante régulièrement avec Correspondances (S. Daucé), Pygmalion (R. Pichon), les Cris de Paris (G. Jourdain), les Arts Florissants (W. Christie), Le Balcon (M. Pascal) ...

La musique vocale a cappella, qu'il découvre durant ses années de formation (notamment en petit effectif), est une révélation. Lauréat de la Fondation Banque Populaire, il fonde en 2011 l'Ensemble Perspectives, réunissant cinq chanteurs et explorant toute la richesse du répertoire vocal a cappella.

Formation unique en France, l'Ensemble est réuni autour de l'envie d'imaginer le concert dans un nouvel espace de perception, au-delà des clivages stylistiques et des sentiers battus où la musique perd parfois son fil d'Ariane.

*Songs of Experience*, leur premier disque sorti en 645<sup>1</sup> (Outhere Music France), a reçu un très bel accueil du public et de la presse spécialisée. Leur deuxième album, *Play List*, sorti en août 2021 sous le même label, marque l'aboutissement d'un travail en lien avec de nombreux compositeurs.

Atteint d'une maladie orpheline et sensibilisé au monde du handicap, Geoffroy s'investit dans de nombreuses actions culturelles. Il s'attache à transmettre sa passion de la musique en développant de nouvelles voi(x)es ouvertes par le handicap.



### Une démarche conjointe entre l'Ensemble Perspectives et APHL

L'Ensemble Perspectives a pris contact avec l'APHL en 2017 pour mettre en place des actions culturelles. Des réunions de concertation avec des dirigeants, cadres et personnels socio-éducatifs de l'APHL, ont permis de proposer des actions répondant aux besoins et envies des résidents :

- **Ateliers** : Geoffroy Heurard anime chaque mardi des ateliers individuels de chant et respiration, pour que chacun se réapproprie son corps, se détende et éprouve le plaisir de chanter. Lors des vacances scolaires, un atelier commun et un repas partagé sont organisés pour les résidents et personnels des différentes structures. La musique facilite l'expression des émotions, oblige aussi au respect et à un travail d'écoute. Cet atelier permet aussi d'apprendre à mieux gérer son stress, certaines réactions parfois difficiles à canaliser, à s'exprimer devant les autres.

- **Concerts** : Lors des concerts orléanais de Perspectives, des places sont réservées aux résidents APHL. Ils sont l'occasion de partager une soirée musicale et conviviale, hors de leur quotidien, et de découvrir de nouveaux lieux en participant à la vie culturelle de leur ville. Les bénéficiaires d'un concert caritatif ont participé au financement d'un appartement d'urgence.

- **Temps de rencontres et d'échanges** : les chanteurs du groupe partagent un déjeuner avec les résidents.

dents ainsi qu'un moment privilégié avant et après le concert.

En 2021, le projet se développe avec deux nouveaux partenaires, Dans'Handi et le CCNO :

### Élargir les ateliers chant et danse :

- Renforcer les rencontres entre établissements
- Les développer vers d'autres établissements APHL
- Élargir le public bénéficiaire à d'autres associations de l'ALMHA, qui regroupe l'APHL, l'Association d'Entraide entre les Familles touchées par le Handicap, et Sesame Autisme Loiret.

### Concevoir des actions permettant une expérience différente entre la voix et le corps :

- Découvrir des formes et des pratiques différentes : parcours éducatif du spectateur avec le CCNO
- Apporter davantage de découvertes, réinventer des liens entre la voix, le souffle, la danse, le corps. Être chanteur ou danseur au-delà de son handicap.

### Fixer les expériences, valoriser, transmettre et échanger :

- Réalisation de reportages vidéo et photo par un professionnel de l'image
- Permettre à des personnes accompagnées et des salariés de :
  - ◇ Découvrir une nouvelle forme d'expression
  - ◇ Participer à des ateliers « découvertes du tournage et de la réalisation vidéo »
  - ◇ Être acteur à part entière du projet de tournage.

### « Corps chantant, Voix dansante

*Tour à tour, initier un geste ou un son...*

*Faire corps avec la musique, à la lisière des arts, dans un tressage d'expressions.*

*Proposer aux résidents différents ateliers et créations dans un rapport fondamentalement sensoriel.*

*Depuis que j'ai fait la rencontre des résidents de l'APHL à travers nos ateliers hebdomadaires « Perspectives Voix & Handicap », j'ai constaté qu'ils amélioraient significativement leur qualité d'expression, leur bien-être et leur confiance en eux, grâce au développement de leur résonance vocale, à la conscientisation de leur corps-instrument.*

*À partir d'une mémoire de sensations que nous stimulons à travers des jeux vocaux, des chants, leur corps s'ouvre et se libère. Comme s'ils s'en échappaient tout en en prenant davantage conscience. Selon la nature de leur handicap, de leur personnalité, la clef de cette ou-*

*verture réside tout autant dans une approche plus gestuelle qui à son tour va libérer leur voix. » G. Heurard*

### Quel bénéfice tirez-vous d'une telle expérience ?

Quelles sont les difficultés rencontrées, les points positifs, les inattendus ?

En 2020, la crise sanitaire a entraîné la prise de mesures sanitaires drastiques dans les centres de l'APHL. Perspectives a maintenu autant que possible le lien, notamment par l'envoi de playlists musicales, dans la continuité des ateliers. La coordination des nombreux acteurs culturels et sanitaires peut s'avérer délicate, mais les retours (recensés grâce à des questionnaires notamment) sont unanimes, et permettent une amélioration continue du projet :

Les participants déclarent prendre du plaisir à ces ateliers et souhaitent les poursuivre d'année en année : « un endroit convivial et un endroit où on se détend », « trop bien », « c'est bien, ça m'apaise », « j'adore ! j'aime bien chanter, je chante même dans mon studio... » Ils en ont discuté avec d'autres résidents APHL, ce qui a amené à l'ouverture des actions dans d'autres centres.

Le personnel encadrant constate également le bénéfice de ces ateliers sur les résidents : ils notent une prise de confiance, une meilleure estime de soi, une détente et un lâcher-prise après les séances de chant.

L'intervenant trouve que les groupes de participants sont très soudés et remplis d'humour, de plus en plus engagés et réceptifs aux séances ; ils ont plus confiance en eux, en la démarche qui consiste à travailler d'abord sur son corps, sa disponibilité et sa détente, avant de chanter : « il se montre plus impliqué à chaque séance et vient m'accueillir sur le parking », « de plus en plus participant physiquement, souhaite être le plus précis possible dans l'exécution des exercices », « progresse beaucoup dans sa perception du rythme », « il est moins angoissé, avec un corps plus détendu »...

Les inattendus se cachent aux détours de chaque séance, selon chacun des profils de résidents.

Lorsqu'on constate un épanouissement, un sourire, un mieux-être, alors on ressent une grande joie partagée.

Geoffroy Heurard

## Atelier CHANT aux Cerisiers

Deux questions :

Qu'est-ce qui vous plaît sur l'atelier chant ? Et dans ce qui est proposé autour ?

Suzy BOUTON :

« J'aime chanter et les exercices de respiration .  
C'est un moyen d'être avec les autres ».

Paul GABORIAU :

« Le partage, être ensemble »,  
« Je souhaite continuer ».

Sabrina TROJANAR :

« J'ai envie de continuer de faire une activité avec les autres »,  
« J'aime chanter, et Geoffroy nous met à l'aise »,  
« A la sortie de la chorale, je me sens vider de la tête, du cœur, j'ai plus mal à l'intérieur ».

« Autour, j'aime bien aller voir les représentations de professionnels, ça me donne envie de faire comme eux »,  
« Avoir une éducatrice avec nous à la chorale c'est bien, tu nous mets à l'aise, je te vois différemment, je te trouve plus ouverte en atelier »,  
« C'était bien quand on a revu les paroles des chansons sur le week-end ».

Dimitri LEGRAND :

« Ça me plaît, j'aime faire différentes activités »,  
« Les exercices de respiration pour chauffer la voix, c'est bien, ça d'étend »,  
« J'aime chanter et apprendre de nouvelles paroles ».

« Aller voir les autres chanter, c'est bien, ça me plaît »,  
« Revoir les paroles avec toi le week-end, c'est bien ».

Pour conclure sur nos échanges concernant le ressenti des usagers face à l'équipe éducative :  
Cynthia pour les Cerisiers

« On aime bien que les éducateurs nous demande comment s'est passé l'atelier et ce que l'on chante »,  
« Ça nous donne de la confiance et de l'importance »,  
« On aimerait bien faire un petit spectacle aux cerisiers pour leur montrer ce que l'on fait et peut-être leurs donner envie, et pourquoi pas à l'extérieur ».

Sylvain HIRON :

« Les exercices de respiration j'aime bien »,  
« Avant j'étais timide, mais maintenant ça va mieux, la chorale m'aide »,  
« Je trouve qu'on est un bon groupe »,  
« Geoffroy est gentil et souriant »,  
« Quelquefois on n'a pas les bonnes paroles de chansons main on rigole bien et Geoffroy nous aide ».

« On est allé voir Geoffroy en présentation mais il y a très longtemps, j'aimerais y retourner »,  
« Ça me fait plaisir qu'il y ait une éducatrice avec nous à la chorale, ça me rebooste ».

## ***Favoriser la coordination des parcours d'insertion des familles monoparentales résidant sur le territoire du Berry Première phase : l'animation dans le Cher***

La démarche Familles monoparentales a été initiée en novembre 2020. Après un état des lieux et deux réunions de lancement en janvier et février 2021, la première phase d'animation a débuté dans le Cher et a fait l'objet de trois réunions qui ont mobilisé un certain nombre d'acteurs institutionnels et associatifs entre les mois de juin et juillet 2021.

Les débats se sont articulés autour de l'analyse des résultats d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des acteurs identifiés, de la constitution d'un panorama des services destinés aux familles monoparentales et de la présentation de dispositifs et d'acteurs du territoire.

Au terme de ces échanges, des priorités d'action ont été identifiées. Afin que des suites puissent être données à ces travaux, et avant de débiter ceux de la deuxième phase dans l'Indre, des acteurs ont été identifiés sur certaines priorités.

L'interconnaissance, la coordination des acteurs, les modes de garde, la mobilité et la médiation familiale ressortent comme les sujets les plus importants :

### **Interconnaissance et coordination des acteurs**

- o Réalisation d'une cartographie des services et des dispositifs et d'un annuaire des acteurs du territoire (éventuellement en lien avec la plateforme <https://parents-solos-compagnie.org>)
- o Mise en place d'une formation dédiée à l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs
- o Organisation d'un forum des acteurs du territoire
- o Mise en place d'un cadre d'action du référent de

Référent de parcours : le porteur identifié est le Conseil départemental du Cher qui travaille en lien avec les missions du chargé de projet Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

parcours

### **Modes de garde**

Assurer l'accès à des dispositifs de garde à horaires atypiques sur la base de trois éléments : la territoriali-



té de l'offre, les horaires et le coût.

La Caf du Cher va faire un point avant la fin de l'année avec France Loire, Pôle Emploi et différents partenaires. L'objectif est de dialoguer avec les associations pour évaluer les dispositifs existants (accueil collectif, garde à domicile, relais parental, halte-garderie itinérante) et mener cette réflexion dans le cadre des conventions territoriales globales.

L'association GAS 18 - MobilitéS (en partenariat avec le Conseil départemental) étend ses activités et va produire une nouvelle plaquette.

### **Mobilité**

D'autres sujets ont également été identifiés comme priorité :

### **Médiation familiale**

### **Valorisation des actions des différents acteurs**

Des contacts sont en cours entre le Relais enfance famille et l'Uriopss pour échanger sur l'étendue de l'offre sur le territoire.

(Foyers ruraux)

**Amélioration de la proximité/amplitude horaires pour l'accès aux services publics de base** : évaluation par l'Etat des Maisons de services au public par les familles monoparentales (au regard des horaires notamment) et des sites France Services et Aidants Connect (compréhension des nouveaux procédés numériques)

### **Développement des lieux de parole (notamment**

Des UDAF expérimentent des groupes de paroles avec une approche entre pairs.

## Attractivité des métiers dans l'aide à domicile : le département du Loiret retenu dans le cadre de l'appel à projets CNSA « Cap sur les métiers de l'autonomie »

En février dernier la CNSA (Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie) a lancé un appel à projet « Cap sur les métiers de l'autonomie » visant à apporter des solutions aux structures de l'aide à domicile et aux établissements pour recruter et fidéliser leurs professionnels.

Le Conseil départemental du Loiret, au même titre que 3 autres départements de la région (Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher) y avait répondu.

Les résultats étaient attendus pour fin juin mais compte-tenu de son succès (plus de 40 candidatures), prouvant les problématiques actuelles de l'attractivité des métiers dans ce secteur, les délibérations ont pris du retard. Dans un communiqué de presse du 21 octobre 2021, la CNSA a annoncé les lauréats et la candidature du Conseil départemental du Loiret a été retenue.

L'Uriopss Centre, au côté des Fédérations associatives de l'aide à domicile s'est engagée à contribuer à cette plateforme en participant notamment au comité de pilotage et en mobilisant ses adhérents du champ de l'autonomie mais aussi de l'insertion et de la formation afin d'être force de propositions.

Elle sera attentive aux éléments suivants :  
La recherche d'une rationalisation des différentes actions existantes sur le département du Loiret afin d'éviter un empilement des dispositifs et des dépenses publiques. Des initiatives déjà anciennes (DEFI, porté par le conseil régional, actions menées par les agences locales de Pôle Emploi, les missions locales et les maisons de l'emploi, forums de l'orientation et des métiers, initiatives des organismes de formation, des employeurs, GEIQ de l'Aide à Domicile, ...) ou plus récentes (action portée par la DIRECCTE sur le Montargois, par exemple) sont nombreuses et la plateforme ne doit pas s'inscrire comme une énième action qui vient se superposer aux autres.

L'évaluation des compétences et l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi pour l'ensemble des problématiques qu'elles ont à traiter (compétences professionnelles, savoir-être, langue, budget familial, mobilité, logement etc.) afin de sécuriser leur intervention auprès de personnes vulnérables ;

riser leur intervention auprès de personnes vulnérables ;

Une prise en compte globale des facteurs du manque d'attractivité du secteur : image, problème de mobilité, isolement des intervenants, problème de garde d'enfants, travail séquencé mais avant tout la faiblesse des salaires. Une attention particulière pourra être portée aux zones rurales les plus isolées, mal pourvues en moyens de transport, avec des déserts médicaux et des fragilités sociales de la population aidée autant que des travailleurs.

Un soutien constant des SAAD engagés dans le dispositif afin de leur permettre d'accompagner au mieux les personnes volontaires (financement du tutorat, de formation, d'entretiens d'évaluation, renfort des services de ressources humaines, etc.) ;

La recherche d'une transversalité dans les actions proposées en associant les établissements, type EHPAD, aux travaux : développement de passerelle, d'immersions en établissement, etc.

Enfin, les associations et Fédérations regroupées au sein de l'Uriopss Centre attendent un engagement fort du Conseil départemental en matière de revalorisation des tarifs départementaux APA et PCH afin de démontrer son réel soutien à ce secteur en crise.

*Pour aller plus loin : site Internet de l'Uriopss Centre - fiche n°108479*

## Création d'un Gérontopôle en région Centre-Val de Loire ?

Dans le cadre du Plan Etat-Région CVL 2021-2027, l'ARS et le Conseil régional ont lancé, le 13 septembre 2021, une étude de faisabilité pour apprécier l'opportunité de développement d'un Pôle régional d'excellence dédié à la question du vieillissement et du maintien de l'autonomie.

Pour rappel, lors de la commission régionale des SAAD du 2 juillet dernier sur la thématique « Quels ménagements, organisations et partenariats à inventer pour les SAAD Associatifs ? », nous avons eu l'honneur de faire intervenir Mme Clothilde BERGUE, Chef de projet innovation sociale au Gérontopôle de Nouvelle-Aquitaine.

Comme d'autres acteurs de la région, l'Uriopss Centre a été contactée par le cabinet menant l'étude (AY) pour être auditionnée. Cette audition a eu lieu le 8 octobre dernier. Etaient présents pour l'Uriopss Centre : Aude Brard, Directrice adjointe, Emilie ROY, Conseillère technique en charge du secteur personnes

âgées et Jean-Bernard PEARON, Président de la commission SAAD/SSIAD.

L'ARS et le Conseil Régional souhaiteraient un Gérontopole avec des missions larges et non axé seulement vers la recherche et l'innovation. En revanche, le champ du handicap serait exclu.

Pour l'Uriopss Centre, les enjeux de ce projet sont :

- o De décloisonner justement les champs du vieillissement et du handicap, combat porté par le réseau depuis de nombreuses années, et axe de travail exclu, pour l'instant, par les autorités ;
- o De décloisonner les champs de compétence ARS/Conseil départemental afin que ce pôle d'excellence puisse bénéficier à l'ensemble des acteurs du secteur de l'autonomie ;
- o D'éviter « l'effet millefeuille » des dispositifs et de capitaliser les travaux des autres gérontopoles en France (une dizaine à ce jour) ;
- o De créer des synergies entre acteurs (recherche, formation, innovation, ressources, acteurs de terrain) et avec l'étranger ;
- o D'anticiper les évolutions à venir afin d'aider les acteurs à se projeter à moyen et long terme.

Un premier retour des résultats des auditions devrait être réalisé par le cabinet en janvier 2022.

Pour aller plus loin : site Internet de l'Uriopss Centre

- o Compte-rendu de la commission régionale des SAAD du 2 juillet 2021, fiche n°107595
- o Courrier ARS/Conseil Régional du 13 septembre 2021 présentant les objectifs de l'étude, fiche n°108478

## Signature de la convention d'objectifs partagés pour l'attractivité du grand-âge en région Centre-Val de Loire

Le 28 octobre 2021 l'ARS CVL, les services déconcentrés de l'Etat, la Région, Pôle Emploi, les Départements, la Carsat, l'ANFH, l'OPCO Santé, l'Aract et les Fédérations (dont l'Uriopss Centre) ont signé la convention d'objectifs partagés pour l'attractivité du grand-âge en région CVL.

Cette démarche avait débuté fin 2019 à la suite de la publication du rapport El-Khomri pour une mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge.

Dans le cadre de cette convention l'Uriopss Centre s'engage à promouvoir les actions mises en œuvre auprès de ses adhérents sur les axes suivants :

- o **Changer l'image du métier du grand-âge** : sensibilisation des jeunes et demandeurs d'emploi, favoriser les échanges de pratiques, favoriser l'accès à l'emploi ;
- o **Favoriser l'accès à l'emploi** : faire le lien entre les postes vacants et les jeunes diplômés, actions de job dating, accès aux formations, favoriser le recrutement ;
- o **Favoriser les différentes modalités de formation** : augmentation des quotas formation AS, soutien financier, promotion de l'apprentissage, développement des VAE, renforcer les compétences des ASH, QVT ;
- o **Suivre et analyser les trajectoires professionnelles**

L'objet de la convention est avant tout de coordonner les différentes initiatives régionales en faveur de l'attractivité du secteur afin d'en améliorer leur efficacité.



# UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

## *Les valeurs du réseau*

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

## *Ses buts (extraits des statuts)*

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

## *Ses domaines*

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

## *Son réseau*

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 650 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.**

**Conseil d'administration de l'URIOPSS au 29/11/2021**

Collège Associations	
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française CVL
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Monsieur Jean-Marc BOUCHARD	AEFH
Madame Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS	ADSEA 28
Monsieur Jean-Claude DION	APHL
Madame Patricia DOUANE	AIDAPI
En cours de désignation	ADAPEI 36
Monsieur Gilles GAILLARD	ADPEP 45
Monsieur GASPARD-CADET	ARDEQAF
Monsieur Denis TURPIN	Association Addictions France
	APAJH 37
Monsieur Jean-Bernard PEARON	ADMR Centre
Madame Nadia PETAT	PEP 18
Monsieur Éric TOURNET	AGEVIE
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur Éric TROUVE	Croix Rouge Française
Monsieur Pascal USSEGLIO	APF France Handicap
Monsieur Thierry WITTNER	APAJH 41
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe SAUNE	GEDHIF
Monsieur Philippe DEBROYE	UGECAM
Madame Fanny LAFFAYE-HILL	Ordre de Malte
Monsieur Denis VERNADAT	FAC
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Myriam BILLOT	M'HOME 36
Monsieur Pascal OREAL	UNA 37
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Monsieur Dominique LEGUET	Espoir 21
Madame Muriel BRUNET	AHSAP ASAD
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Olivier CANY	UNAFORIS
Monsieur Claude LAIZE	CREAI

**Le Bureau**

Marcel HARTMANN	Président
Steven BEUREL	Trésorier adjoint
Claire BOTTE	Secrétaire adjointe
Jean-Claude DION	Trésorier
Dominique LORENZI-BRY	
Pedro NIETO	
Sébastien ROBLIQUE	Vice-Président
Denis TURPIN	

**L'équipe**

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Jacques PRIETO	Conseiller technique
Jéromine TOURET	Conseillère technique
Emilie ROY	Conseillère technique
Sophie VACHER	Conseillère technique
Emmanuelle MALLET	Documentaliste - Webmaster
Véronique ARNAUD	Secrétaire de direction
Fatima LESTRADE	Comptable

## L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

**Animation Départementale** : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

**GLASS du Cher** suivi par **Emilie ROY**

**GLASS d'Eure-et-Loir** suivi par **Jacques PRIETO**

**GLASS de l'Indre** suivi par **Emilie ROY**

**GLASS d'Indre-et-Loire** suivi par **Jérôme TOURET**

**GLASS du Loir-et-Cher** suivi par **Jérôme TOURET**

**GLASS du Loiret** suivi par **Sophie VACHER**

**CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret**, suivie par **Aude BRARD**

**Animation Régionale** : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, Trésorier de l'URIOPSS Centre,

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Emilie ROY et présidée par Alexis RIBEREAU

« **Services d'aide domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON, administrateur de l'URIOPSS

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON administrateur de l'URIOPSS

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Johan PRIOU, Jérôme TOURET et co-présidée par Myriam BILLOT et Geneviève CETAIRE, administratrices

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Sophie VACHER et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

**Collectif ALERTE en région Centre**, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau et Sophie VACHER

« **Coopération, Projets, Territoires** », animé par Jacques PRIETO et présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

**Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP)** animée par Elisabeth ADAMCZYK et Jérôme TOURET

**Les Groupes techniques régionaux** :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par Jérôme TOURET

« **Responsables administratif et financier** » animé par Jacques PRIETO

« **Systèmes d'information** » animé par Jacques PRIETO

## Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uriopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

### Domaines sectoriels

**Personnes Handicapées** : Aude BRARD

**Personnes Agées** : Emilie ROY

**Services d'aide et de soins à domicile** : Emilie ROY

**Enfance - Familles - Jeunesse** : Jérôme TOURET

**Santé** : Aude BRARD

**Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** : Sophie VACHER

### Domaines transversaux

**Vie associative et droit associatif** : Emilie ROY

**Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002** : Emilie ROY

**Qualité, Evaluation, Certification** : Emilie ROY

**Conduite du changement** : Aude BRARD

**Financements, Budget, Tarification, Comptabilité,**

**Fiscalité** : Jacques PRIETO

**Droit Social** : Jérôme TOURET

**Gestion des Ressources Humaines** : Jérôme TOURET

**Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen** : Johan PRIOU

**Dispositif CAP'ASSO** : Jacques PRIETO

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion et l'URHAJ.

## *Le Soutien et l'accompagnement individualisés*

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

### **Formation en inter et en intra**

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

### **Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :**

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

## *L'Information et la Communication*

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :  
Emmanuelle MALLET

## *L'Accueil et le Secrétariat*

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Véronique ARNAUD

## *La Comptabilité*

Fatima LESTRADE

## *Les Représentations*

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

**CESER** (Conseil économique, social et environnemental régional)

**CRSA** (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

**CRHH** (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

**Groupes de suivi des schémas départementaux  
Conseils de développement**

**CDCA** (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

**CTS** (Conseils territoriaux de santé)

**ODPE** (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

**CRESS** (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

**LMA** (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

**ORS** (Observatoire Régional de la Santé)

**FRAPS** (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

**CREAI** (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

### **France Active Centre**

**Collectif Handicaps Centre-Val de Loire**

**ADERE Centre-Val de Loire**

**QUALIRIS**

**Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire**

**ARDEQAF – ERTS**

**ITS 37 – Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES**

**OTDIF 36 - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre**

**Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire**

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif**, au **HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :  
Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre  
Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

L'ADSEA 28 est une Association laïque d'intérêt général ayant pour objet de venir en aide aux familles, aux enfants, adolescents et aux jeunes adultes vulnérables dans le département d'Eure et Loir.

L'ADSEA 28 est issue du Comité de Protection de l'Enfance en Danger Moral, créé en 1918 sur le Département.

L'association gère 6 établissements ou services dans le champ de la protection de l'enfance, de l'insertion et de la protection juridique des majeurs.

C'est environ 3000 enfants et jeunes adultes suivis et accueillis par an.

L'association comprend 200 salariés.

L'ADSEA 28 recrute

## SON.SA DIRECTEUR.TRICE ADJOINT.E

Pour son futur dispositif ressources, volet accueil et hébergement en MECS (HEMA-MECS, maison d'enfants à caractère social, 40 places d'accueil).

Vous aurez pour mission de consolider, de déployer et de mettre en œuvre avec le directeur du dispositif ressources et au sein de la maison d'enfants à caractère social, les modalités d'organisation structurelle et fonctionnelle visant à faciliter le principe de la cohérence du parcours des mineurs accompagnés. Ce parcours personnalisé devra s'appuyer sur les principes de dignité, de respect de la personne et de réponses appropriées à ses besoins.

Vos missions : sous l'autorité directe du Directeur du dispositif ressources, accueil et accompagnement diversifié, volet hébergement en MECS :

- Vous participez à la consolidation et à la mise en œuvre du dispositif ressources pour la MECS avec le Directeur et l'équipe de direction ;
- Vous êtes garant(e) de la coordination du suivi et participez à l'évaluation de la mise en œuvre du projet de service et son écriture en 2022 ;
- Vous assurez l'accompagnement et le soutien technique d'une équipe de chefs de service auprès de qui vous êtes force de propositions en termes d'organisation et de dynamique d'équipe ;
- Vous êtes garant(e) du bon respect de l'activité tant sur un plan qualitatif que quantitatif et conformément aux arrêtés budgétaires ;
- Vous avez la capacité à fédérer, animer et soutenir les équipes pluridisciplinaires en termes de management et d'expertise clinique et assoir les bonnes pratiques professionnelles en cohérence au parcours et dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans une démarche continue de la qualité ;
- Vous mettez en œuvre une démarche

continue de la qualité et veillez à être en conformité avec le nouveau dispositif d'évaluation des ESMS par l'HAS ;

- Vous proposez des outils d'aide à la décision, de pilotage et de soutien technique ;
- Vous participez aux projets transversaux de l'Association tels que le projet associatif.
- Vous serez membre du CODIR, instance stratégique et technique, pilotée par le Directeur Général de l'association ;
- Vous participerez avec l'équipe de direction aux astreintes ;
- Vous serez amené.e à remplacer le Directeur du dispositif en cas d'absence.

Compétences et expériences requises :

- Vous êtes investi(e)s et engagé(e), rigoureux (se), dynamique et responsable ;
- Vous maîtrisez les dispositifs de protection de l'enfance et vous avez le sens du management, du projet, de la gestion (financière et des ressources humaines) et du partenariat ;
- Vous avez au moins 5 ans d'expérience en qualité de chef de service ou de management notamment en maison d'enfants à caractère social, multi sites.

Titulaire d'un diplôme de niveau 7 exigé (ex niveau I)

Poste à pourvoir : dès que possible

Type de contrat : CDI - Rémunération : selon CCN du 15 mars 1966 + ancienneté  
Poste situé à : Chartres en Eure et Loir - prévoir des déplacements.

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) par mail à : Madame Elisabeth Bequet, Directrice des ressources humaines  
Courriel : dg.secretariat.doc@adsea28.org

L'ADPEP45 recrute pour son établissement le CAMSP de Montargis

## 1 KINÉSITHÉRAPEUTE (H/F)

En CDI à temps partiel (0.25 ETP) annualisé—Poste à pourvoir dès que possible  
C.C.N. 66- secteur enfant

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) accueille des enfants de la naissance à 6 ans. Le CAMSP a pour mission le dépistage précoce, les soins et la prise en charge des difficultés sensorielles motrices et psychologiques de l'enfant. Les suivis s'effectuent sous la forme ambulatoire.

Le/la kinésithérapeute du CAMSP travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il intervient auprès du jeune enfant et de sa famille dans le cadre de bilan et de prise

en charge décidés lors de la réunion de synthèse.

Missions principales :

Sous l'autorité de la Directrice Adjointe de l'établissement et dans le respect des droits et des libertés de la personne accueillie :

- Vous participez aux missions dédiées à l'équipe de soins.
- Vous assurez un travail de complémentarité dans le cadre du travail d'équipe interdisciplinaire (kinésithérapeutes, psychomotricien, éducateur...).
- Vous participez à l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant et avez le souci de la prise en charge globale coordonnée.
- Vous réalisez un bilan neuro moteur dans un contexte d'observation globale où vous évaluez les potentialités de l'enfant. A l'issue du bilan vous formulez des objectifs de soins pour proposer un accompagnement global en kinésithérapie neuro motrice.
- Vous savez développer une écoute attentive et instaurer une relation de confiance avec l'enfant et les personnes qui l'accompagnent.
- Vous proposez un accompagnement familial et avez un rôle d'information et conseil aux usagers et à leur entourage.
- Vous participez aux temps institutionnels dédiés aux réunions, formations, suivi du projet de service.
- Vous êtes en lien avec les partenaires libéraux et pouvez avoir une mission préventive auprès des professionnels de la petite enfance.

Profil recherché :

Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Vous êtes en capacité de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.  
Permis B exigé.

Lettre de motivation et CV à adresser par courrier ou courriel avant le 31 décembre 2021 à :

CAMSP de Montargis-Gien, Madame la Directrice Adjointe

13 Rue du port Saint Roch 45200 MONTARGIS  
Katy.signal@pep45.asso.fr



D'autres offres sur notre site internet

L'ADPEP 45 Recrute pour son établissement  
La Maison d'Accueil Spécialisée « La Devinière » de St Jean de Braye en CDI

## 1 AIDE-SOIGNANT (H/F)

à temps plein à pourvoir à compter du 29 novembre 2021  
Convention Collective 66 – Secteur Adultes

L'établissement accueille 54 adultes polyhandicapés (40 internes, 11 en accueil de jour, 3 en hébergement temporaire).

**Formation :** Diplôme d'Etat Aide Soignant

**Descriptif du poste :** Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'aide-soignant(e) apporte aux résidents de l'établissement un accompagnement individualisé dans la réalisation des actes de la vie quotidienne avec l'objectif de préserver ou restaurer l'autonomie de ces derniers.

Dans ce cadre, il/elle :

- réalise les soins d'hygiène et de nursing ;
- accompagne le résident pendant le temps du repas ;
- propose des temps d'accompagnement individuel ou collectif au sein de la structure ou à l'extérieur.

Il/elle mène l'ensemble de ces actions en se référant :

- au projet d'établissement de la structure ;
- au projet d'accompagnement personnalisé de la personne ;
- et en veillant à respecter les protocoles de soins mis en place.

Il/elle se voit confier la référence de résidents et participe à l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des projets personnalisés.

Il/elle assure la transmission d'information en utilisant les documents et les temps de transmission prévus à cet effet.

Il/elle participe aux réunions d'équipe et aux temps de travail mis en place au sein de la structure.

Le/la candidat(e) doit disposer d'une capacité d'observation et d'adaptation aux besoins des résidents accompagnés et savoir faire preuve d'empathie. Il/elle doit être en capacité de travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire et de faire part de ses observations.

Envoyer, CV et lettre de motivation au plus tard le 25 novembre 2021 à :

Madame La Directrice de Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés  
21 Avenue Gay Lussac - 45800 ST JEAN DE BRAYE

☎ 02.38.61.93.20

e-mail : mas.ladeviniere@pep45.asso.fr

L'ADPEP 45 Recrute pour son établissement  
Le CMPP de Montargis - Gien

## 1 PSYCHOLOGUE (H/F)

En CDI à temps complet (1 ETP annualisé)  
Poste à pourvoir à compter du 13 décembre 2021  
Convention Collective 66 – secteur enfants

Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (Annexe XXXII du décret du 9 mars 1956) s'adressent aux enfants et adolescents présentant des difficultés d'adaptation, des troubles psychomoteurs, des troubles du comportement. La prise en charge est mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire se composant de médecins psychiatres et pédiatres, de psychologues, d'orthophonistes, de psychomotriciens, d'assistantes sociales et de personnels de l'Education Nationale, le plus souvent maîtres chargés de rééducation et psychologues scolaires...

**Missions principales :**

- Evalue les besoins de l'enfant et propose des modalités de suivi adaptées (psychothérapies, groupes thérapeutiques, entretiens familiaux...).
- peut conduire des premiers entretiens avec les familles afin d'appréhender la situation et de favoriser l'émergence d'un projet de prise en charge.
- participe aux réunions de synthèse au cours desquelles il/elle propose un éclairage clinique afin de contribuer à l'élaboration d'un projet pour l'enfant et sa famille.
- soutient l'élaboration clinique dans le cadre du travail d'équipe.
- Participe aux réunions institutionnelles.
- Rédige des comptes-rendus relatifs aux observations et aux interventions dans son domaine d'activité.
- Assure les liens nécessaires avec les partenaires extérieurs.

**Profil :**

- Diplôme Master II de Psychologie exigé,
- Connaissances en psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent souhaitées,
- Permis B.

Rémunération et reprise d'ancienneté sur la base de la CCN66.

Votre candidature (lettre de motivation et un CV) est à envoyer avant le 13 décembre 2021

Par mail : guillaume.richard@pep45.asso.fr  
Par courrier : CMPP de Montargis-Gien, Monsieur Le Directeur Adjoint, 13 rue du Port St Roch 45200 MONTARGIS

Le SESSAD APF France handicap de CHARTRES recherche

## un(e) ORTHOPHONISTE

- CDI, à 0,30 ETP, poste à pourvoir au 1er novembre 2021

- CCN51

- Permis de conduire exigé

- Diplôme d'Etat exigé

- Présence exigée le jeudi matin

- Dans le cadre de la mission générale du service favorisant un suivi global des enfants à leur domicile et à l'école, il (ou elle) sera chargé(e) d'accompagner l'enfant à développer sa motricité bucco faciale, son langage, sa mémoire, son raisonnement. Il (ou elle) coordonnera le travail avec les orthophonistes en libéral qui interviennent auprès des enfants du service.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser dès que possible à :

SESSAD – APF France handicap

Martine VILLEDIEU

26 rue Vincent Chevard

28000 CHARTRES

02 37 28 51 41

sessad.chartres@apf.asso.fr



D'autres offres sur notre site internet

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires



Chorum : l'expert 100% ESS (Economie Sociale et Solidaire)

GRUPE **vyv**

Né il y a 60 ans au sein de la Mutualité, Chorum accompagne ses clients et l'ensemble du monde associatif en les conseillant sur l'ensemble des questions liées à la protection sociale de leurs salariés au travers de solutions adaptées aux spécificités du secteur (prévoyance, santé, épargne retraite, prévention santé- qualité de vie au travail, protection juridique)

Gère par délégation de MUTEX l'ensemble des contrats collectifs de prévoyance.

Chorum est affilié au Groupe VYV (Harmonie Fonction Publique, Harmonie Mutuelle, MGEFI, MGEN, Mutuelle Mare-Gaillard, Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurances) qui est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

[www.chorum.fr](http://www.chorum.fr)



UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

# LE POUVOIR DU NOUS



ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN.

CHANGER LE MONDE ÇA COMMENCE PAR NOUS. EN AGISSANT CHACUN POUR TOUS.

GRUPE BPCE

[www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

Hello

**ADERE**

LA PLATEFORME DU RÉSEAU ADERE POUR LES SALARIÉS DE SES ADHÉRENTS

jusqu'à - 80 % sur + de 900 enseignes



**Vous souhaitez offrir un pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et développer l'attractivité de votre structure ?**

**Hello ADERE**, le nouveau service de la Centrale de Référence Associative U.N.ADERE, permet d'offrir à vos salariés les mêmes avantages que les grands CSE et de gérer facilement vos dotations cadeaux et événements URSSAF !

Contactez votre Déléguée Régionale

Claire Tixier ☎ 06 12 43 03 16 ✉ [ctixier@adere.fr](mailto:ctixier@adere.fr)

[unadere.fr](http://unadere.fr)



## Rejoignez la banque des associations

**Pour nous contacter :**

- ☑ CRCA Centre Loire : Christophe Dezalis  
[christophe.dezalis@ca-centreloire.fr](mailto:christophe.dezalis@ca-centreloire.fr)  
02 38 60 20 19
- ☑ CRCA Val de France : Martial Quilichini  
[martial.quilichini@ca-valdefrance.fr](mailto:martial.quilichini@ca-valdefrance.fr)  
02 54 58 36 14
- ☑ CRCA Touraine Poitou : Guy Balisse  
[guy.balisse@ca-tourainepoitou.fr](mailto:guy.balisse@ca-tourainepoitou.fr)  
02 47 39 82 04
- ☑ CRCA Centre Ouest : Mathieu Guyot  
[mathieu.guyot@ca-centreouest.fr](mailto:mathieu.guyot@ca-centreouest.fr)  
05 55 05 73 24

## ADDITONNEZ LES FORCES MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur  
[www.bpvf.banquepopulaire.fr](http://www.bpvf.banquepopulaire.fr)

#LaBonneRencontre

Banque Populaire Val de France  
SA coopérative de Banque Populaire à capital variable  
9 av. Newton - 78150 Montigny-Le Bretonneux  
SIREN 549 800 373 RCS Versailles

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

ADDITIONNER LES FORCES  
MULTIPLIER LES CHANCES



## Informations départementales

**fiche n°108580** : Avenant n°4 Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, Département du Cher  
**fiche n°108581** : Délibération du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le financement du surcôté généré par l'application de l'avenant 43 à la convention collective de la BAD  
**fiche n°108583** : Délibération du Conseil départemental 37 : instauration d'une nouvelle prestation d'aide à la vie partagée  
**fiche n°108582** : Projets financés dans les EHPAD d'Indre-et-Loire suite à l'appel à projet innovation et modernisation des prises en charge  
**fiche n°108565** : Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : rapport d'exécution du Loir et Cher  
**fiche n°108470** : Arrêté de composition de la CDDPAH 18  
**fiche n°108442** : Avis d'appel à projet en protection de l'enfance dans le Loir-et-Cher -  
**fiche n°108477** : Compte-rendu de la réunion de l'instance départementale de la vaccination" de la délégation départementale du Loiret de l'ARS du 20/10/2021  
**fiche n°108480** : Retour sur la réunion Fédérations de l'aide à domicile / Conseil départemental du Loiret du 22 octobre 2021  
**fiche n°108479** : Attractivité des métiers dans l'aide à domicile : le département du Loiret retenu dans le cadre de l'appel à projets CNSA « Cap sur les métiers de l'autonomie ».  
**fiche n°108494** : Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : rapport d'exécution du Loiret  
**fiche n°108440** : Arrêté de composition de la CDAPH 28  
Arrêté de composition du CTS du Loiret du 11 octobre 2021 - fiche n°108439  
**fiche n°108438** : Les associations du handicap du Loiret interpellent le Conseil départemental sur la transformation de l'offre dans le secteur adulte  
**fiche n°108407** : Arrêté n°276/2021 fixant pour 2021 le niveau de dépendance moyen départemental dans le Cher -  
**fiche n°108410** : Retour sur la réunion Fédérations de l'aide à domicile / Conseil départemental du Loiret du 20/09/2021  
**fiche n°108374** : Arrêté de composition de la CDAPH 37

## Informations régionales

**fiche n°108596** : CRSA CVL du 21 octobre 2021 : règlement intérieur – désignation des représentants – supports,  
**fiche n°108617** : Représentants des usagers en santé – publication de la lettre d'information n°8 de France Assos Santé  
**fiche n°108618** : Organisation des Assises régionales CVL de la vie associative le 8 décembre 2021  
**fiche n°108545** : Création de places de CPH en 2022 en région CVL  
**fiche n°108590** : Stratégie d'investissement Ségur : 713 millions d'euros pour les structures de la région Centre-Val de Loire dont 49,8 millions d'euros pour les EHPAD  
**fiche n°108591** : Retour sur la réunion inter-fédérations avec l'ARS Centre-Val de Loire - secteurs PA/PH du 22/10/2021  
**fiche n°108469** : Séance plénière CRHH 20 octobre 2021  
**fiche n°108478** : Projet de création d'un gérontopole en région CVL ?  
**fiche n°108483** : L'ARS et le Conseil régional lance une étude de faisabilité - La CRSA CVL a un nouveau Président !  
**fiche n°108486** : Renouvellement des CTS : les propositions de candidatures de l'URIOPSS adressées à l'ARS CVL  
**fiche n°108406** : Diaporamas des journées départementales de rentrée sociale 2021 de l'URIOPSS Centre  
**fiche n°108404** : Avis de classement pour l'appel à projets ACT  
**fiche n°108405** : Arrêté du 6 octobre 2021 relatif à la composition de la CRSA  
**fiche n°108375** : ROB CHRS - Campagne budgétaire 2021

## Informations nationales

**fiche n°108595** : Projet de réforme de la tarification des SSIAD : retour sur la 2ème réunion du groupe de travail  
**fiche n°108594** : [COVID-19] Lancement de la campagne vaccinale 3ème dose en ESMS PH  
**fiche n°108632** : Tarification des EHPAD : Valeurs des points GIR 2021  
**fiche n°108629** : L'appel à projets 2022 sur le thème « Adolescents-es, Parents et Prendre soin » Fondation Mc Donald  
**fiche n°108633** : L'URSSAF collectera les contributions de formation dès janvier 2022  
**fiche n°105559** : Etude DARES : identification des risques psychosociaux (RPS) des salariés des métiers de l'aide à domicile  
**fiche n°108496** : Rapport 2021-2024 du CSESS sur l'égalité femmes hommes dans l'ESS  
**fiche n°108577** : Crédits Ségur consacrés à l'offre pour les personnes âgées  
**fiche n°108569** : Actualités concernant l'obligation vaccinale et les professionnels de crèches  
**fiche n°108528** : Rapport HCVA : Impact de la concurrence lucrative sur le modèle économique associatif et sur la multiplication des exclusions  
**fiche n°108576** : Jeunesse : l'Uniojss et plusieurs organisations appellent le chef de l'État à tenir ses engagements  
**fiche n°108497** : Une véritable réforme structurelle pour en finir avec les « coups de pouce » ! - communiqué de presse ALERTE  
**fiche n°108568** : Aress reconnue représentative pour la CCN66 et CHRS, et la CCN51  
**fiche n°108578** : Compte-rendu de la quatrième séance du séminaire ONPE 2021 : pratiques d'accompagnement thérapeutique des enfants : entre soin du quotidien et soin spécialisé  
**fiche n°108579** : COVID et recommandations nationales pour les services de soutien à la parentalité  
**fiche n°108431** : Investissements 2022 – 2024 : 710 millions d'euros pour les Ehpad  
**fiche n°108474** : La CNSA et la DGCS recrutent 1200 structures pour préciser le futur modèle de tarification SERAFIN -PH et en simuler les impacts  
**fiche n°108482** : Projet de réforme de la tarification des SSIAD : retour sur la 1ère réunion du groupe de travail  
**fiche n°107862** : Loi relative à la gestion de la crise sanitaire : Note du réseau Uniojss-Uniojss (MAJ : 14/10)  
**fiche n°108484** : la DGSC et la DACS recherchent des ESMS PA et PH et LAM/LHSS pour une réflexion sur les mesures restrictives de la liberté d'aller et venir  
**fiche n°108446** : PLF 2022 : Héberger et loger plus et mieux, c'est encore possible ! Communiqué de presse du 18/10/2021  
**fiche n°108488** : La commission des affaires sociales a examiné le rapport de Bernard BONNE et établi son texte sur le projet de loi relatif à la protection des enfants. Panorama des modifications par 54 amendements  
**fiche n°108475** : Contribution de l'Uniojss au projet de loi relatif à la Protection des enfants, octobre 2021  
**fiche n°108491** : Protocole n°164 du 1er juillet 2021 concernant les mesures salariales applicables aux CHRS, SOP  
**fiche n°108490** : Avenant 49/2021 du 1er juillet 2021 relatif à la mise à jour de la convention collective de la BAD  
**fiche n°108422** : Cahier des charges équipes mobiles santé précarité, LHSS mobiles/de jour, équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (mesure 27 Ségur)

Fiche technique issue de la base d'information nationale du réseau UNIOJSS-URIOPSS.  
Disponible depuis le site de l'URIOPSS Centre :  
<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication

Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.  
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre documentaliste/webmaster au  
02.38.62.34.39.

URIOPSS Centre  
29 bd Rocheplatte BP 35  
45016 Orléans cedex 1  
Tél. : 02.38.62.34.39 – Fax : 02.38.81.29.72  
[uriopss@uriopss-centre.fr](mailto:uriopss@uriopss-centre.fr)  
[www.uriopss-centre.fr](http://www.uriopss-centre.fr)